



## Site Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

**FR 1100798 "La Bassée"**



**Bilan d'animation du DOCOB Natura 2000**  
**Septembre 2019 – Décembre 2020**

## Table des matières

I.	Préambule .....	4
1.	L'animation.....	5
2.	Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB .....	5
3.	Missions de la structure animatrice .....	6
II.	Mise en œuvre de la contractualisation.....	7
1.	Animation des contrats Natura 2000 .....	7
2.	Animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques.....	9
3.	Animation de la Charte Natura 2000.....	11
4.	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers .....	11
5.	Animation foncière.....	12
III.	Suivis scientifiques et amélioration des connaissances .....	13
1.	Suivis faunistiques .....	13
2.	Suivi des habitats d'intérêt communautaire .....	18
3.	Suivi floristique : relevés phytosociologiques .....	20
4.	Recensement des données.....	20
IV.	Information, communication, sensibilisation.....	21
1.	Création, mise à jour d'outils de communication, media .....	21
	InfoSite .....	21
	Sentier numérique.....	21
2.	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire .....	22
3.	Participation aux réunions organisées par les services de l'Etat .....	22
V.	Assistance à la mise en place des évaluations des incidences .....	24
1.	Travaux SNCF à Melz-sur-Seine .....	24
2.	Extension de la carrière de Gouaix – entreprise Syneos .....	25
3.	Extension de la carrière de Courceroy (10) .....	26

VI.	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site .....	27
1.	Seine à grand gabarit.....	27
2.	Projet de casier réservoir .....	27
3.	Elaboration du SAGE Bassée-Voulzie .....	27
4.	Schéma régional des carrières (SRC) .....	29
VII.	Gestion administrative et financière.....	30
1.	Organisation du COPIL.....	30
2.	Bilan d'activité .....	30
3.	Coordination entre les sites ZPS et ZSC.....	30
4.	Gestion administrative en 2019-2020.....	30
VIII.	Synthèse .....	33
IX.	Annexes .....	34
	Bilan PAEC 2015-2020 sur la Bassée (MAEC) .....	34
	InfoSite n°6 (2020).....	34

## I. Préambule

Située au sud-est de la Seine-et-Marne, la **Bassée** représente une portion de la vallée de la Seine correspond à la plus vaste **plaine alluviale** inondable du bassin versant de la Seine. Elle occupe plus de **30 000ha** entre Romilly-sur-Seine (Aube) et Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne).

Le territoire de la Bassée, fortement lié à la dynamique du fleuve, possède un patrimoine naturel d'une **grande richesse**, car il abrite une **mosaïque** de milieux naturels et semi-naturels très riches floristiquement et faunistiquement, dont un certain nombre d'entre eux sont menacés de disparition. Cette richesse lui a valu d'être classé en site **Natura 2000** au titre de la Directive **Faune-Flore-Habitats** ainsi qu'au titre de la Directive **Oiseaux**. La Bassée est donc constituée de deux sites Natura 2000 identifiés comme suit :

- Zone Spéciale de Conservation (ZPS) "La Bassée"
- Zone de Protection Spéciale (ZSC) "Bassée et plaines adjacentes"

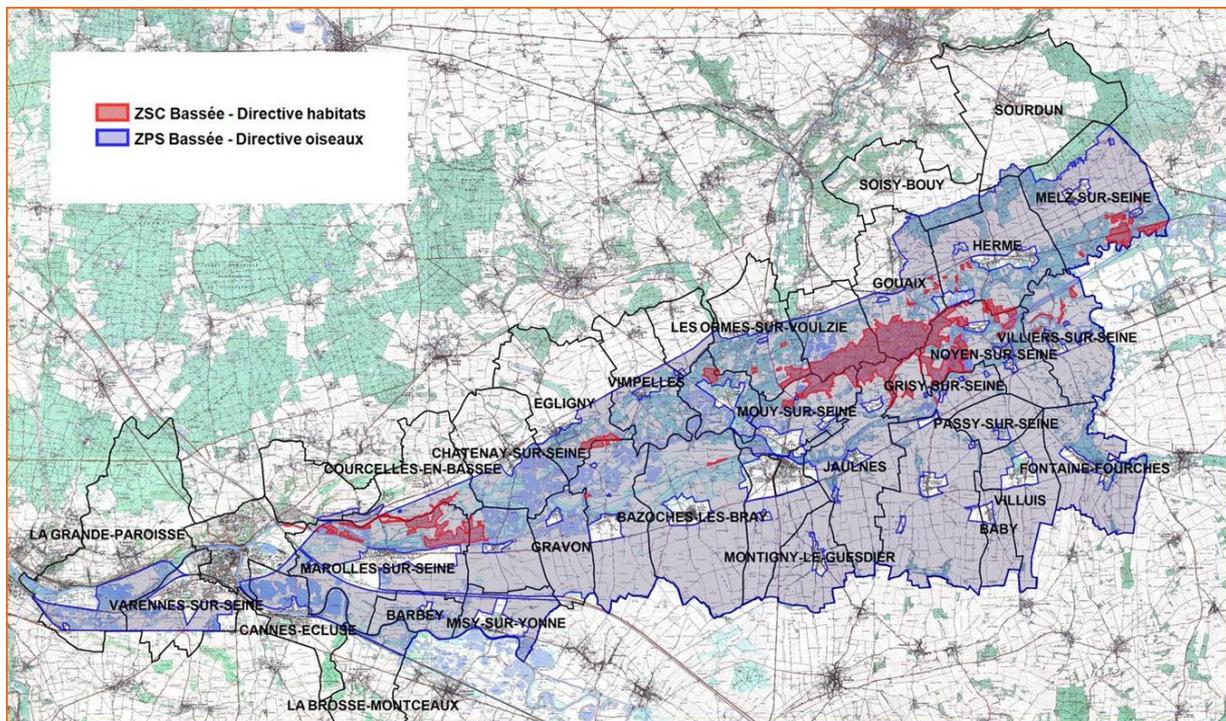


Figure 1 – Localisation de la ZPS et de la ZSC

Le site Natura 2000 "La Bassée" a été désigné au titre de la Directive Habitats en 1999. Un premier Document d'Objectifs a été réalisé en 2006-2007 sur un territoire de 902ha, correspondant principalement aux limites de la Réserve naturelle nationale (RNN) de la Bassée. Dans le même temps et en réponse aux demandes de la Commission Européenne en matière de préservation des forêts alluviales, le site a fait l'objet d'une extension de son périmètre de 502 ha, portant la superficie totale du site Natura 2000 à **1404 ha**.

L'animation a été lancée en juillet 2013 pour une durée de 3 ans, et reconduite deux fois. En juillet 2016 et juillet 2019, l'animation a été renouvelée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande

de prestations intellectuelles. La nouvelle période d'animation s'étend donc de septembre 2019 à décembre 2022.

*Ce présent bilan ne fait mention que de la ZSC.*

## 1. L'animation

La Communauté de Communes Bassée-Montois est la structure **animatrice** de la mise en œuvre des DOCOBs des sites Natura 2000 ZSC FR1100798 "La Bassée" et ZPS FR1112002 "Bassée et plaines adjacentes". Dans le cadre de cette mission, elle a choisi de faire appel à un **prestataire** pour chacun des deux sites. L'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (**AGRENABA**) a donc été retenue pour animer le DOCOB du site ZSC "La Bassée", et la **Fédération des chasseurs** de Seine-et-Marne pour l'animation de la ZPS.

Les missions d'animation sont les suivantes :

- Assurer la concertation sur le territoire du site,
- Mettre en œuvre la contractualisation,
- Assurer une veille sur les projets de territoire,
- Mettre en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation,
- Réaliser le suivi de la mise en œuvre du DOCOB et si nécessaire son actualisation,
- Rendre compte de la mission d'animation.

L'animation du site ZSC "la Bassée" pour la période **septembre 2019 – décembre 2020** concerne **215 jours** qui se répartissent comme suit :

- Septembre à décembre 2019 : **55 jours**
- Janvier à décembre 2020 : **160 jours**

## 2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Les enjeux de conservation sur la ZSC « La Bassée » concernent plusieurs **habitats d'intérêt communautaire** identifiés sur le site. Parmi les 11 habitats identifiés, 6 présentent des enjeux forts. C'est en particulier le cas des habitats des prairies humides et des pelouses sèches, représentant certes de faibles surfaces à l'échelle du site Natura 2000, mais possédant un très fort enjeu écologique. La conservation de ces deux milieux naturels fait donc partie des priorités parmi les actions engagées.

Le site abrite 14 **espèces faunistiques d'intérêt communautaire**, les enjeux forts sont principalement identifiés sur les mollusques (2 espèces) et les poissons (2 espèces). Concernant les insectes, seul le Cuivré des marais présente un enjeu prioritaire. D'autres espèces présentent des enjeux moyens à faibles, parmi lesquelles la Cordulie à corps fin, le Grand murin, le Murin de Bechstein, etc.

Selon les **enjeux** identifiés sur le site, plusieurs **objectifs de développement durable** ont pu être définis dans le but d'assurer la conservation, la restauration des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site. Ils sont regroupés par enjeux thématiques afin de répondre de manière cohérente aux problématiques posées.

- Objectif 1 : Maintenir voire améliorer la qualité des habitats forestiers
- Objectif 2 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux aquatiques
- Objectif 3 : Restaurer et entretenir les milieux humides et les ripisylves
- Objectif 4 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts
- Objectif 5 : Adapter le périmètre du site aux enjeux écologiques
- Objectif 6 : Améliorer les connaissances scientifiques
- Objectif 7 : Intégrer la présence des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les politiques d'aménagements et les activités de la Bassée
- Objectif 8 : Favoriser une appropriation locale du site Natura 2000 et ses enjeux
- Objectif 9 : Assurer la mise en œuvre des actions proposées et l'adhésion à la charte Natura 2000 du site.

Chacun de ces objectifs de développement durable est ensuite décliné en objectifs opérationnels, permettant d'affiner le lien entre objectifs généraux et mesures.

### 3. Missions de la structure animatrice

Les **missions** de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

- Animation des contrats et de la charte Natura 2000
- Mise en place et réalisation des suivis scientifiques
- Information, communication, sensibilisation
- Assistance à l'application du régime EIN 2000
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

## II. Mise en œuvre de la contractualisation

Différentes phases d'animation de la démarche contractuelle peuvent être identifiées :

- **Recensement des propriétaires**

Le recensement des propriétaires est réalisé grâce aux couplages des données propriétaires-parcelles cadastrales. Cette méthode permet de cibler les personnes à contacter selon les enjeux constatés sur leurs propriétés. Il existe des données cadastrales disponibles au centre des finances à destination des collectivités territoriales, qui permettent d'avoir des informations rapidement et continuellement à jour. A l'heure actuelle, l'AGRENABA ne bénéficie pas de bases de données à jour, les services de l'Etat sont donc sollicités. Des demandes ponctuelles sont faites en fonction des besoins, auprès de différents partenaires, et notamment les mairies des communes concernées.

- **Contact des propriétaires**

Sur les secteurs présentant un intérêt de préservation ou des potentialités en matière de restauration ou d'entretien, les propriétaires sont contactés à partir des données recueillies sur des bases cadastrales. Sur la période septembre 2019 – décembre 2020, de nouveaux contacts n'ont pas été établis. L'expérience de l'AGRENABA montre que les propriétaires qui s'engagent dans la démarche sont des personnes qui connaissent l'AGRENABA et avec lesquelles nous travaillons depuis plusieurs années.

Lorsqu'un projet de restauration de milieu naturel est accepté par un propriétaire, l'AGRENABA assure un accompagnement, de la recherche de prestataire pour la réalisation de travaux jusqu'au montage du dossier nécessaire au remboursement des coûts. En tant qu'animateur, l'AGRENABA assure également le suivi des travaux.

### 1. Animation des contrats Natura 2000

- **Contrat Ni agricole Ni forestier**

Sur la période d'animation comprise entre septembre 2019 et décembre 2020, il n'y a pas eu de nouveau contrat Natura 2000 engagé. En effet, il a été mis en évidence l'interdiction de défricher une parcelle qui soit boisée depuis plus de 30 ans. Ce point est particulièrement bloquant pour la mise en place de nouveaux contrats « Ni agricoles Ni forestiers », car la plupart de ces contrats concernent une réouverture de milieu, et nécessitent donc un déboisement ou défrichement. Or, la Bassée était une zone relativement boisée dans son ensemble il y a 30 ans, les parcelles qui auraient pu faire l'objet d'un contrat sont donc concernées par l'interdiction de défrichement. Un décret d'application de la loi de 2016 (toujours pas effectué) permettrait de lever cette contrainte sur les sites Natura 2000.

Malgré tout, cette mission n'a pas été mise de côté sur la période car plusieurs contrats sont en cours et ils nécessitent une assistance technique : contact des prestataires, suivi des travaux, accompagnement des propriétaires dans les démarches administratives, suivi des dossiers.

En effet, deux contrats *Ni agricole, Ni forestier* sont en cours. Il s'agit, pour l'un, d'ouverture de milieu en vue de restauration d'une prairie humide sur 1.1 ha, au lieu-dit « Seizelles » (commune de Gouaix). Pour l'autre, il s'agit également d'une ouverture de milieu mais dans un objectif de restauration de pelouse sèche, sur 2.5 ha, au lieu-dit « Champerlin » (commune de Noyen-sur-Seine).



Figure 2 – Contrats NiNi en cours sur la ZSC

Sur les deux sites ayant des contrats NiNi en cours, les travaux prévus sur l’année 2019 ont dû être effectués début 2020, en raison des mauvaises conditions météorologiques de l’hiver 2019 et du manque de portance du sol. Les deux sites ont donc fait l’objet d’un broyage sans export en mars 2020.

Il était initialement prévu qu’une fauche soit effectuée sur ces sites en 2020 et 2021, mais au vu des conditions de végétation, un broyage s’est avéré nécessaire pour contenir de façon efficace la dynamique de pousse des ligneux.

Le site de « Seizelles » (contrat d’1.1 ha à Gouaix) a fait l’objet d’un deuxième broyage en septembre 2020.



Figure 3 – Parcelle de “Seizelles” en décembre 2019 avant broyage



Figure 4 – Parcelle de “Seizelles” en aout 2020 avant broyage

Le site de « Champerlin » (contrat de 2.5 ha, à Noyen-sur-Seine) a également été broyé à nouveau en novembre 2020.



Figure 4 – Site de "Champerlin" après broyage en mars 2020



Figure 3 – Site de "Champerlin" avant broyage en août 2020

Pour ces deux contrats « Ni agricoles Ni forestiers », la période de contractualisation se termine fin 2021. Des travaux sont donc encore prévus pour l'année 2021.

- **Contrat forestier**

Parmi les contrats forestiers qui peuvent être proposés facilement aux propriétaires, les *îlots de sénescence* sont privilégiés. En effet, en Bassée, des entités de boisements très anciens sont encore présentes, dans lesquelles on retrouve des arbres de gros diamètre. Les propriétaires forestiers sont ainsi contactés, sous réserve qu'ils possèdent un plan simple de gestion en cours de validité. Sur l'ensemble du site Natura 2000 ZSC « La Bassée », peu de propriétaires sont assujettis à l'élaboration et à la mise en place d'un plan simple de gestion, ce qui limite la mise en œuvre de contrats « îlot de sénescence ». Parmi eux, certains n'ont tout simplement aucun document d'orientation forestière et sont donc soumis au régime spécial d'autorisation.

Le démarchage d'un propriétaire dont la parcelle pourrait être concernée par la mise en place d'un contrat forestier « dispositif favorisant le développement de bois sénescents » est en cours, pour une surface estimée à 3.6 ha.

## 2. Animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques

L'animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) est portée par l'animateur Natura 2000 de la ZPS (Fédération de Chasse de Seine-et-Marne). Les agriculteurs ont un seul interlocuteur pour toutes leurs démarches, en la personne du coordinateur Natura 2000 de la FDC, qui centralise l'ensemble des demandes, gère l'enveloppe budgétaire et assure le suivi des MAEC engagées. Cependant, l'AGRENABA est en contact avec les agriculteurs du territoire, et assure donc le lien avec l'animateur de la ZPS pour d'éventuelles demandes, ainsi que le contact avec de nouveaux agriculteurs.

La contractualisation de MAEC répond à deux objectifs :

- Garantir le maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, selon les enjeux et objectifs en termes de biodiversité décrits dans les DOCOB qui accompagnent ce territoire (ZPS et ZSC).
- Maintenir ou créer des milieux herbacés, milieux de substitution pour la faune, favorables à la reproduction des espèces.

Pour garantir que les MAEC mises en œuvre soient en cohérence avec les enjeux de conservation des 2 sites, trois critères sont pris en compte, hiérarchisés par ordre d'importance en termes de conservation des milieux et espèces Natura 2000 :

- 1- Maintien et développement des habitats favorables aux espèces prioritaires de la ZPS, soit les 3 espèces de busards, l'Œdicnème criard et le Râle des genêts ;
- 2- Rétablissement des continuités écologiques dans les secteurs favorables aux espèces, pour leur alimentation ou pour leur reproduction ;
- 3- Engagement de mesures n'ayant pas pu l'être les années précédentes : météo défavorable, demandes trop tardives, assolement inadapté, ...

Sur le territoire de la ZSC, plusieurs MAEC ont été engagées, pour le pâturage, la création et l'entretien de couvert herbacé.

Concernant le pâturage, cinq sites font l'objet de cette MAEC au sein de la ZPS (également inclus dans le périmètre de la RNN), pour un total de 8 ha. Il s'agit d'entretien de milieux ouverts par pâturage ovin, assuré par le Champ des Possibles, une couveuse d'activités située à la ferme de Toussacq (Villeneuve-la-Petite). Chaque année, un COPIL est organisé au premier trimestre, afin de faire le bilan de la précédente saison de pâturage, organiser la saison à venir et prévoir le calendrier de passage sur les sites. En 2020, le COPIL a eu lieu le 15 juin (plus tardivement que d'habitude à cause de la situation sanitaire). Pendant le pâturage des sites, l'AGRENABA se rend sur place pour observer l'effet sur la végétation, et ajuster si nécessaire la pression de pâturage.



Figure 6 – Sablière de Gouaix au début du pâturage



Figure 5 – Sablière de Gouaix après pâturage (août 2020)

### 3. Animation de la Charte Natura 2000

Ce dispositif n'est pas mis en avant spécifiquement. Il est néanmoins mentionné aux propriétaires qui possèdent de grandes surfaces.

Actuellement, 6 chartes sont en cours sur le périmètre de la ZSC : 1 charte signée en 2018, et 5 chartes signées en 2016.

L'Agence des Espaces Verts (AEV) d'Ile-de-France s'est montrée intéressée envers ce dispositif. Cet engagement concernerait notamment le site du plan d'eau de la Cocharde (cf. point 4 ci-dessous), mais l'AEV possédant d'autres propriétés en dehors de la ZSC, il serait judicieux de compiler l'ensemble de leurs parcelles au sein d'une même charte, incluant donc des propriétés présentes dans la ZPS.

### 4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

La gestion et l'entretien des sites peuvent également être financés par d'autres moyens. Certains propriétaires peuvent se montrer réticents à s'engager financièrement via un contrat « NiNi », ou souhaitent simplement le faire par leurs propres moyens. C'est le cas de l'Agence des Espaces Verts (AEV) d'Ile-de-France qui possède une propriété sur la commune de Gouaix : le plan d'eau de la Cocharde. Par l'intermédiaire d'une convention de gestion signée pour trois ans, l'AGRENABA est en charge de la gestion et de l'entretien du site. Ainsi, des opérations d'entretien favorables aux milieux naturels ainsi qu'aux espèces sont mises en place. L'objectif est de retrouver des milieux herbacés de type prairie sèche (code Natura 2000 : 6510) et ainsi constituer un maillage de milieux ouverts favorables aux activités de chasse des chauves-souris, mais également à d'autres espèces faunistiques et floristiques.

Le pourtour du site est géré par pâturage ovin, ainsi que par gestion mécanique (fauche et broyage si nécessaire). De plus, des chantiers bénévoles sont organisés au moins une fois par an pour entretenir les abords immédiats du plan d'eau et couper les saules qui repoussent rapidement dans les roselières.



*Figure 7 – Pâturage ovin autour du plan d'eau de la Cocharde (été 2020)*



*Figure 8 – Zone pâturée en juin 2020 à l'est du plan d'eau de la Cocharde (après pâturage)*

## **5. Animation foncière**

L'acquisition foncière est l'un des outils utilisés pour permettre la préservation de la biodiversité. L'AGRENABA fait office d'intermédiaire, en cas de sollicitation, entre les propriétaires privés et les structures publiques ayant une politique d'acquisition foncière.

L'AGRENABA a peu de maîtrise foncière sur le territoire, que ce soit sur le périmètre de la réserve naturelle ou du site Natura 2000, ce qui contraint parfois la réalisation de projets de gestion et d'éventuelle mise en place de contrats Natura 2000.

### III. Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

#### 1. Suivis faunistiques

- Suivi libellule à enjeux

Au début de l'animation du site Natura 2000 en 2013, le Suivi Temporel des Libellules (STELI) avait été mis en place, notamment afin de suivre la présence/absence de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), espèce d'intérêt communautaire. Avec trois années de recul, ce protocole ne semblait pas assez pertinent pour suivre l'évolution des populations. En effet, le STELI n'est pas un protocole permettant de suivre spécifiquement des espèces à enjeux, aussi il a par la suite été proposé au conseil scientifique de l'AGRENABA de mettre en place un autre protocole destiné spécifiquement à suivre les espèces à enjeux dont la Cordulie à corps fin.

L'espèce est bien présente dans les boucles de la Seine, avec l'émergence de nombreux individus. Les inventaires réalisés sur les noues indiquent que l'espèce utilise également ces annexes hydrauliques pour sa reproduction. Les populations de Cordulie à corps fin semblent donc bien se porter puisque l'espèce est régulièrement contactée et que la présence des exuvies n'est pas rare sur les stations inventoriées. Elle est aussi bien présente sur des eaux closes comme les anciennes carrières ou les mares que sur les noues.

Le suivi de cette espèce à enjeu est effectué par l'intermédiaire d'un protocole visant spécifiquement les espèces remarquables ou d'intérêt. Il s'agit de récolter les exuvies présentes sur un linéaire préalablement défini de 13 m de long. Le site choisi se situe au niveau des boucles de Noyen-sur-Seine, dans un secteur particulièrement favorable aux libellules.

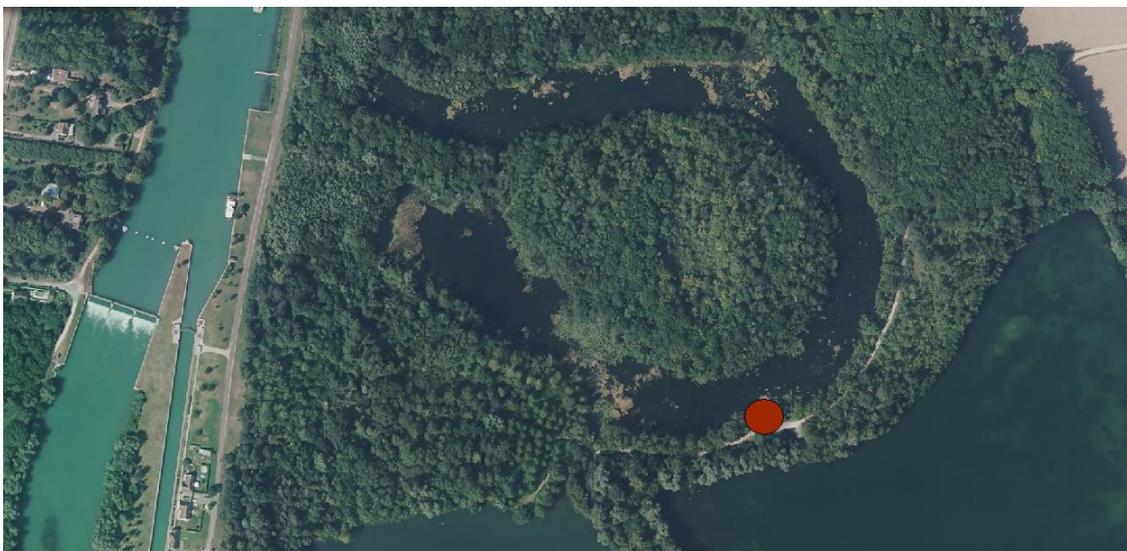


Figure 9 – Localisation du transect dans les boucles de Noyen-sur-Seine

Les exuvies sont déterminées et il est ainsi possible d'établir un recueil de données quantitatives sur l'espèce *Oxygastra curtisii*. Par ailleurs, en plus d'avoir des données chiffrées, cela nous confirme que l'espèce se reproduit effectivement sur le site.



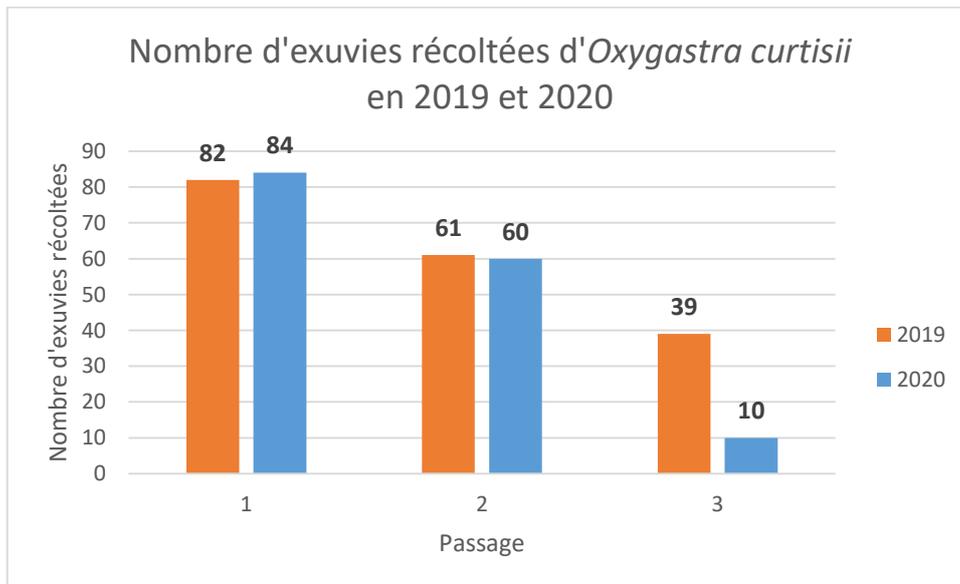
Figure 10 – Exuvie d'*Oxygastra curtisii*



Figure 11 – Imago d'*Oxygastra curtisii*

En 2020, 3 passages ont été effectués : 28/05/2020, 5/06/2020 et 30/06/2020 (dates similaires chaque année). Le graphique ci-dessous indique les données quantitatives des exuvies récoltées (154 au total sur les trois passages en 2020) pour l'espèce, comparativement avec les trois passages de 2019.

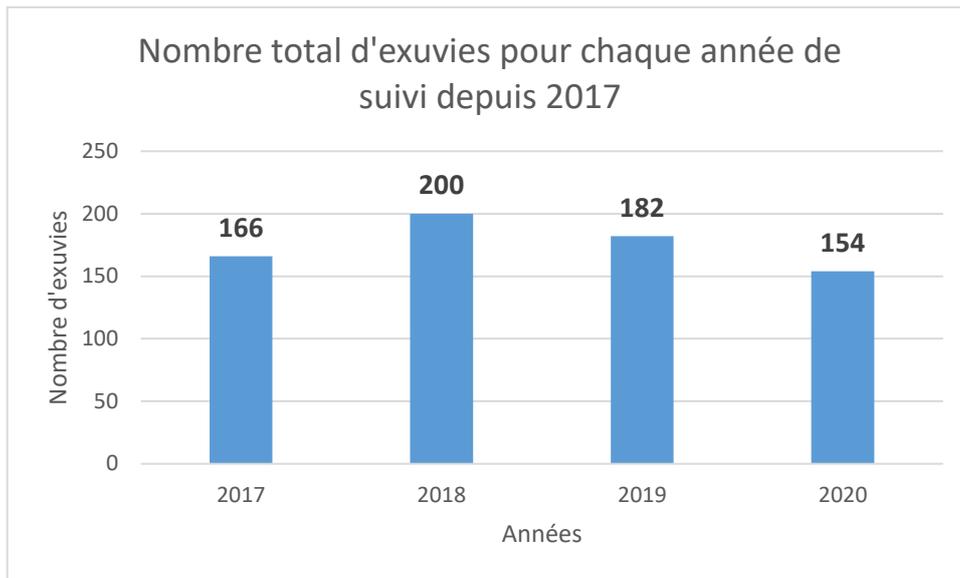
Tableau 1 – Nombre d'exuvies par passage en 2019 et 2020



Les données sont similaires sur les deux premiers passages en 2019 et 2020, le nombre d'exuvies récoltées étant quasi identique aux deux dates. En revanche, la chute du nombre d'exuvies récoltées en 2020 au troisième passage, par rapport à 2019, s'explique par les conditions météorologiques du moment, un orage avec forte pluie ayant éclaté quelques jours avant ce passage de relevé.

Cependant, malgré la baisse du nombre d'exuvies au troisième passage en 2020, les données des dernières années (tableau 2) indiquent que la population d'*Oxygastra curtisii* est globalement stable sur ce site.

Tableau 2 – Nombre total d'exuvies récoltées depuis 2017



- **Veille sur le Cuivré des marais**

Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est une espèce de papillon liée aux zones humides de plaine. Il occupe des milieux divers, tels que des prairies humides, des zones marécageuses, des zones inondables, des anciens bras morts de rivières, des bords de cours d'eau et de fossés ou des clairières de forêts humides.

Cette espèce figure à l'annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF), et est évaluée comme « en danger » (EN) en Ile-de-France, où elle n'est connue que de deux localités : la Bassée et le Petit Morin. Ce papillon est par ailleurs protégé en France.



Figure 12 – Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)



Figure 13 – Milieu favorable au Cuivré des marais sur la ZSC (Prairie de Champlanc, où il a été observé en 2019)

En 2018, 2 mâles ont été aperçus à proximité du site Natura 2000, laissant penser que l'espèce pouvait également être présente à l'intérieur. Plusieurs prospections ont donc été réalisées sur les sites les plus propices en 2018. Malheureusement, aucun individu n'a été observé sur le site. En 2019, deux individus de Cuivré des marais (femelles) ont été observés le 1<sup>er</sup> août dans la prairie de Champ Blanc, sur la commune de Noyen-sur-Seine, parcelle engagée en MAEC. Le 20 août, deux femelles de Cuivré des marais ont à nouveau été observées, dans la roselière du Bois de Chenevière à Noyen-sur-Seine (propriété de M. de Beco).



*Figure 14 – Observations de Cuivré des marais en 2019*

En 2020, **aucune observation** de Cuivré des marais n'a été faite au sein de la ZSC. Seul un individu a été observé en mai à Jutigny, non loin du site.

L'espèce bénéficie d'une forte capacité de dispersion, mais la faible quantité d'habitats favorables dont elle dispose en Bassée (peu de secteurs favorables, et faible superficie), couplée au manque de connectivités entre ces habitats, la rend très fragile. Un réseau de corridors reliant les sites est nécessaire, ceux-ci étant actuellement trop éloignés les uns des autres. La population est plus établie en Bassée auboise, laissant supposer qu'elle pourrait coloniser des habitats favorables présents en Bassée Seine-et-Marnaise. Seulement, les observations restent ponctuelles, malgré des prospections ciblées.

- **Suivi de chiroptères à enjeux**

Deux espèces de chiroptères d'intérêt communautaire sont inscrites au DOCOB du site Natura 2000 : le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

Leur recensement est effectué sur le site Natura 2000 de trois façons :

- *Comptage en gîte d'hivernage*

Un seul gîte d'hivernage est connu et suivi par l'AGRENABA, hors du site Natura 2000 mais à proximité, sur la commune de Gouaix. Il s'agit d'un ancien tunnel d'alimentation en eau.

Prospecté en février 2020, 22 chauves-souris y ont été dénombrées :

- 7 individus de Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- 3 individus de Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- 6 individus de Grand murin (*Myotis myotis*)
- 6 individus de Murin à moustaches/Brandt/Alcathoe (*Myotis mystacinus/brandtii/alcathoe*)

- *Inventaires acoustique*

L'objectif de ces inventaires est d'améliorer les connaissances sur les chiroptères forestiers et de cibler leurs zones d'activité (chasse et transit). Ainsi, des inventaires acoustiques ont été effectués en 2020 à l'aide d'un SM2. 18 nuits d'enregistrement ont été réalisées, soit 1 à 5 nuits sur place selon le site. Afin d'optimiser les résultats, le matériel a été installé lors de chaudes soirées de l'été, dégagées et non venteuses, propices au vol des Chiroptères.

Les sons collectés durant ces relevés nocturnes seront analysés en externe courant 2021.

- *Recherche de gîtes estivaux*

En été, les femelles se regroupent en nombre plus ou moins important pour la mise-bas. Elles colonisent des endroits chauds, sombres et calmes et donneront naissance à leur unique petit de l'année. Selon les espèces, les lieux occupés peuvent être des zones forestières ou d'origine anthropique.

En 2020, 6 lieux ont été prospectés durant l'été, correspondant à des bâtiments (maison, école, corps de ferme, chapelle). Environ 200 individus ont été observés durant ces prospections, principalement de Pipistrelle sp., mais également quelques Murin de Natterer (*Myotis nattereri*).

## 2. Suivi des habitats d'intérêt communautaire

Dans la continuité de l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels mis en place sur les forêts alluviales, puis sur des prairies humides, l'AGRENABA a débuté en 2018 un suivi destiné à évaluer l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles – « *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires* » - code Natura 2000 (6210).

Le protocole a été conçu et testé par le Conservatoire botanique national du bassin Parisien (CBNBP) en 2017 et lancé sur plusieurs sites Natura 2000 en 2018.

Au sein du site Natura 2000 ZSC « La Bassée », l'habitat 6210 présente un très fort enjeu, malgré les faibles superficies. L'évaluation de l'état de conservation de cet habitat est donc nécessaire pour établir un état zéro et être en mesure par la suite d'analyser son évolution, tant en termes de surface que de composition ou même de structure, et adapter si nécessaire sa gestion.



Figure 15 – Localisation des unités de gestion et transects de suivi de l'état de conservation des pelouses sèches – 1 transect (en orange) par unité de gestion (nommées UG)

Sur le site, 4,5 ha ont été recensés comme appartenant à l'habitat d'intérêt communautaire 6210 concernant les pelouses sèches calcicoles. Les ourlets calcicoles contigus à une pelouse sont également intégrés dans le protocole. Les premiers relevés ont été faits en juillet 2018, complétés par un deuxième passage sur les mêmes sites en juillet 2020. Le deuxième passage devait être effectué au printemps 2019, mais des contraintes de temps n'ont pas permis de le réaliser, et il était préférable de laisser un pas de temps de deux ans entre les passages.

Les résultats du premier passage en 2018 ont montré que les sites faisant l'objet d'un suivi et d'un entretien réguliers sont en plutôt bon état de conservation (pelouse de Munch, Sablière de Gouaix), tandis que les sites peu ou pas entretenus (pelouse de Gouaix, jachère près de la Sablière de Gouaix,

pelouse de la Fosse aux Prêtres, pelouse de la Cocharde) présentent un état de conservation dégradé voire altéré.

Les résultats obtenus en 2020 confirment cette tendance. Seul un site passe d'un état de conservation « dégradé » à « favorable », mais cela peut s'expliquer par le biais observateur (changement d'opérateur dans les relevés entre 2018 et 2020).

### Synthèse de l'état de conservation des pelouses sèches

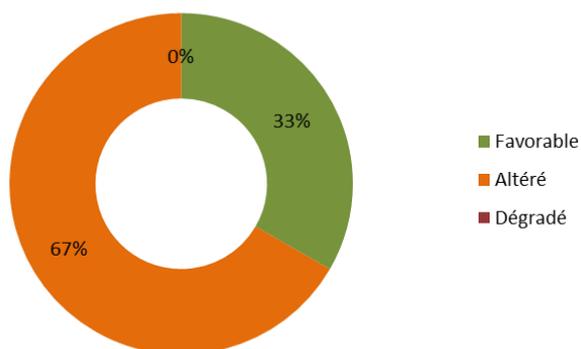


Figure 16 – Etat initial de conservation des pelouses sèches du site Natura 2000, basé sur les relevés de 2018

### Synthèse de l'état de conservation des pelouses sèches

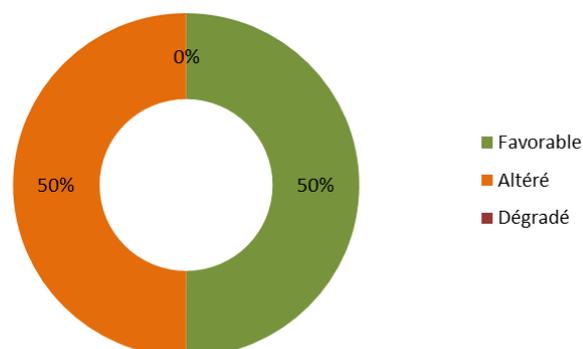


Figure 17 – Etat de conservation des pelouses sèches du site Natura 2000 en 2020



Figure 18 – Exemple de transect – Sablière de Gouaix

Un rapport sur la mise en place et l'analyse détaillée des résultats sera disponible en 2021 sur le site internet <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/la-bassee>.

### 3. Suivi floristique : relevés phytosociologiques

Pour maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts, il convient de limiter le développement des ligneux par un entretien régulier des sites, par fauche ou pâturage. La gestion mise en place est évaluée en étudiant l'évolution de la végétation au fil du temps via des suivis phytosociologiques. Depuis 2014, il a été décidé de suivre chaque site tous les deux ans. Ainsi, en 2020, ce sont 4 sites qui ont été suivis et 14 placettes qui ont fait l'objet d'un inventaire en juin et juillet.

Cette année les suivis ont été réalisés sur la pelouse de Munch, pelouse de Gouaix et sablière de Gouaix, sites composés d'habitats de pelouse sèche entretenus par pâturage et débroussaillage. A l'échelle des sites, la proportion des ligneux est toujours très faible sur les placettes de suivi et évolue peu. Cependant, il convient d'être vigilant car la dynamique des ligneux est surtout limitée par les actions de débroussaillage menées par l'AGRENABA en complément du pâturage. On observe notamment sur la pelouse de Gouaix, où le débroussaillage complémentaire au pâturage n'a pas été réalisé depuis deux ans, que le Nerprun purgatif augmente de façon importante sur une des placettes de suivi. Par ailleurs la présence de saules est toujours importante dans la partie basse de la sablière de Gouaix. La composition floristique évolue peu sur les placettes des pelouses de Munch et de Gouaix, tandis que la partie haute de la sablière de Gouaix se rapproche progressivement d'un habitat de prairie.

On note également une stabilité du niveau de la richesse en nutriments, ce qui montre que l'apport des déjections animales liées au pâturage n'est pas assez important pour influencer négativement la végétation des sites.

### 4. Recensement des données

Ce travail participe à l'amélioration des connaissances, essentiellement faunistiques, et permet de combler certaines lacunes du DOCOB. Des données ont d'ores et déjà pu être collectées notamment concernant la faune d'intérêt communautaire.

Le recueil des données se fait régulièrement et est issu de différentes sources :

- CETTIA, la base de données naturaliste d'Ile de France
- Données issues des projets d'aménagement (carrières, grand projets sur la Seine ...)
- Données de l'AGRENABA
- Données de la Fédération de pêche de Seine et Marne
- Données de l'OPIE...



en 2021. Cependant, il semble que le sentier flashcodes soit une version de la balade assez peu utilisée, tous les visiteurs ne disposant pas de lecteur flashcodes, et retrouvant déjà beaucoup d'informations sur les panneaux existants. Il serait pertinent d'étudier la possibilité de décliner ce sentier numérique pour les scolaires, afin de proposer une animation « clé en main » à certaines écoles.



Figure 19 – Borne avec flashcode sur le sentier

➤ Une application mobile ludique et pédagogique : EcoBalade

Il existe une solution pour accompagner les visiteurs en balade ou en rando, pour découvrir la nature pas à pas et se sentir acteur de cette découverte. « EcoBalade » permet d'apprendre à reconnaître la faune et la flore facilement, et de partager ses découvertes. Ainsi, cette application sur smartphone offre la possibilité de découvrir un site en autonomie, tout en ayant la capacité de mettre un nom sur une espèce observée.

Au sentier du Bois Prieux, en plus des flashcodes, cette « EcoBalade » a été mise en place. Ainsi, de nombreuses espèces de faune et de flore sont recensées et décrites par le biais de photos, sons ou encore anecdotes.

En 2020, il y a 359 consultations de la page, et 9173 téléchargements.

## 2. Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

En raison du contexte sanitaire en 2020, aucune manifestation ou réunion n'a pu être organisée, ni sur le territoire, ni à l'échelle régionale ou nationale.

## 3. Participation aux réunions organisées par les services de l'Etat

Au niveau administratif, une réunion de cadrage est organisée annuellement avec les services de l'état (DDT 77 et DRIEE) et les animateurs de la ZPS et de la ZSC, pour faire le point sur l'animation du DOCOB de chacun des sites pour l'année à venir, les enjeux et actions prioritaires, contrats Natura 2000 et suivis scientifiques à mener, l'enveloppe budgétaire et l'organisation du temps de travail.

A l'échelle régionale, la DRIEE a lancé une dynamique de réseau entre les différents acteurs Natura 2000. Elle organise pour cela des journées annuelles de découverte d'une ZSC ou d'une ZPS, permettant des temps d'échange pour les retours d'expériences entre animateurs. En 2020, seule la journée de découverte « ZSC » a pu être organisée, sur les sites Natura 2000 "Coteaux et boucles de Seine" et "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents" en septembre. En raison du contexte sanitaire, la première journée de découverte « ZPS », prévue sur le site Natura 2000 « Boucles de la Marne » n'a

pu avoir lieu en 2020. L'AGRENABA n'a pas pu participer à la journée de découverte ZSC organisée en septembre.

En revanche, l'AGRENABA a pris part à la journée de formation "Espèces Exotiques Envahissantes" (EEE), qui a eu lieu 22 septembre 2020 dans la vallée du Loing et du Lunain (77), organisée par la DRIEE.

## V. Assistance à la mise en place des évaluations des incidences

### 1. Travaux SNCF à Melz-sur-Seine

A la suite d'une visite terrain sur une entité de la ZSC située à Melz-sur-Seine, il a été constaté la réalisation de travaux par la SNCF dans le cadre de l'électrification de la ligne Paris-Bâle.

Les travaux d'électrification de la ligne SNCF Paris-Bâle ont débuté sur la commune de Melz-sur-Seine en 2020. Dans ce cadre, une voirie temporaire a été créée en août 2020 au sein des boisements situés dans le site Natura 2000 (ZSC) la Bassée, au lieu-dit Bourgogne, qui accueille entre autres la Vigne sauvage, espèce protégée sur le plan national.

En août 2020, un agent de l'AGRENABA constate que deux sarments de Vigne sauvage ont été coupés lors de la création de la voirie temporaire, tandis que les autres pieds de Vigne sauvage ont échappé de justesse aux travaux. Le personnel de l'entreprise de travaux public présent sur place est alors informé de la présence de la Vigne sauvage. En septembre, une rencontre est organisée avec M. Haddi, (responsable travaux SNCF), M. Royer (Bouygues, responsable de la coordination entreprises), un agent SNCF, et M. Rocipon, maire de Melz-sur-Seine.

M. Haddi confirme que les entreprises feront attention à ne pas dégrader les pieds de Vigne sauvage présents le long de la voirie temporaire. Les pieds de vignes ont été montrés aux participants ainsi que les deux pieds d'Orme lisse. La voirie temporaire devrait, si tout se passe comme prévu, être désinstallée au début de l'année 2021.

L'électrification de la voie nécessite la pose de poteaux « catener » situés de part et d'autre de la voie tous les 60 mètres environ. M. Haddi a indiqué qu'il informera également sa collègue responsable de l'entretien de la végétation située au bord des voies sur la présence de la Vigne sauvage dans le secteur. L'AGRENABA a demandé que les vignes ne soient pas coupées au pied. L'identification de la vigne sauvage étant compliqué, toutes les vignes (sauvages, domestique, naturalisées) seront prises en compte.

Les services de l'état ont été informés de ces travaux, effectués sans concertation avec la structure animatrice du site Natura 2000.

Plusieurs documents ont été transmis à la SNCF à la suite de cette rencontre :

- Carte de localisation des pieds de Vigne sauvage sur la commune de Melz-sur-Seine
- Coordonnées géographiques des pieds de vigne sauvage situés en bord de voie (3 pieds connus)
- Plaquette de communication

## 2. Extension de la carrière de Gouaix – entreprise Syneos

L'AGRENABA avait été sollicitée en 2019 par la société Syneos, dans le cadre de son projet de renouvellement et d'extension d'une carrière sur la commune de Gouaix. Après deux réunions et une visite de terrain, une note sur les mesures compensatoires envisagées a été rédigée par l'AGRENABA.

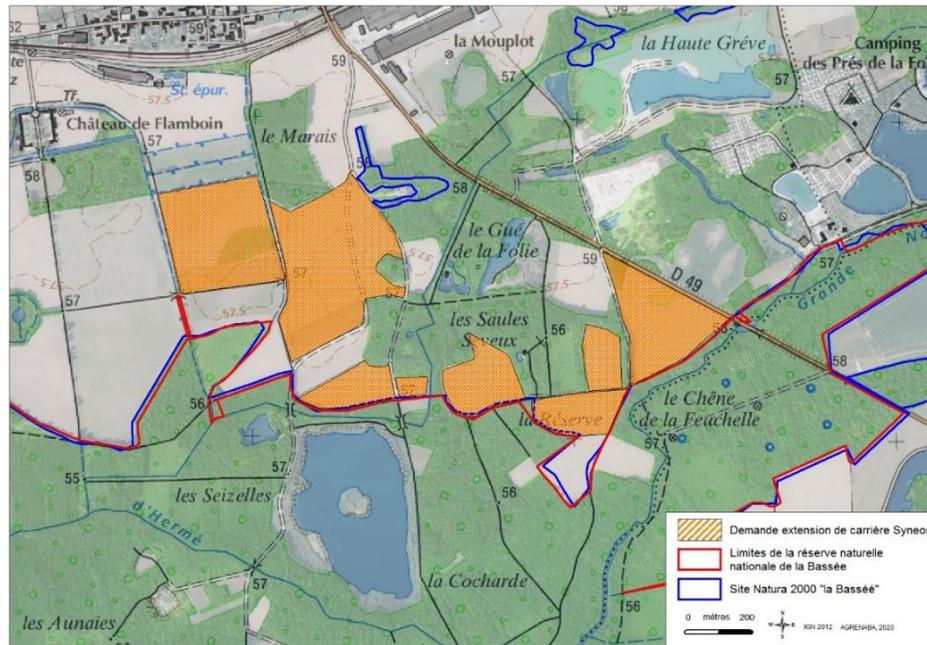


Figure 20 – Projet d'extension de la carrière de Syneos

En 2020, l'AGRENABA a été sollicitée par la DDT afin de transmettre d'éventuelles remarques concernant l'EIN (Evaluation des Incidences Natura 2000). Une synthèse a été transmise à la DRIEE, reprenant les préconisations déjà transmises à Syneos. Syneos prévoyait en 2019 d'implanter une bande transporteuse qui passerait dans une entité Natura 2000. L'EIN ne faisait pas mention de cette bande transporteuse, ce qui a été signalé.

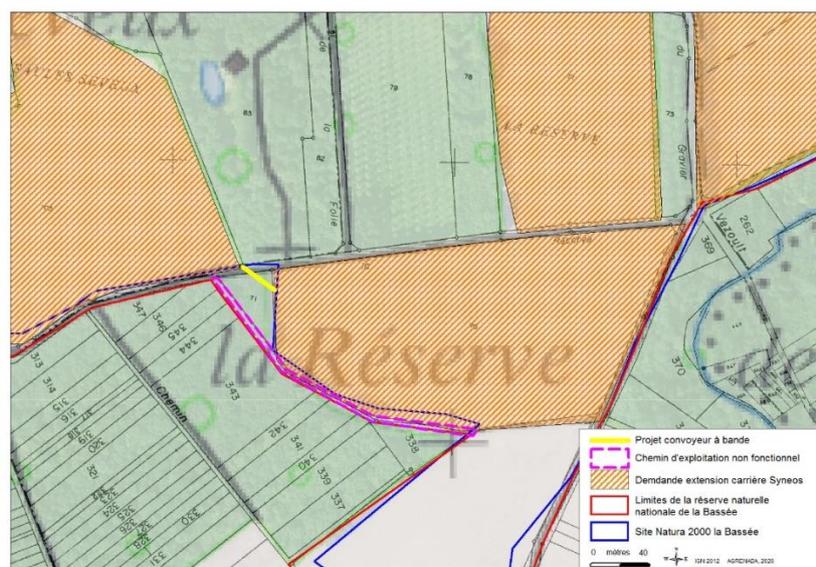


Figure 21 – Localisation du convoyeur à bande prévue en 2019

### 3. Extension de la carrière de Courceroy (10)

En septembre 2020, les animateurs de la ZSC et de la ZPS ont été sollicités par Biotope, dans le cadre du projet d'extension des carrières de Courceroy.

Biotope intervient sur ce projet d'extension de carrière à Courceroy dans le cadre du diagnostic écologique ainsi que dans l'évaluation des impacts du projet sur la faune et la flore et l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Des inventaires de la faune et de la flore ont été effectués sur un cycle biologique complet sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée en 2019 et 2020.

L'aire d'étude rapprochée du projet intercepte une entité de la ZSC de la Bassée, d'environ 5 ha, correspondant à un boisement. Elle se situe également dans le périmètre de la ZPS. Biotope a donc sollicité les animateurs afin que leur soient transmises d'éventuelles informations et recommandations à prendre en compte dans l'évaluation des incidences. Pour l'heure, le projet d'extension de carrière n'est pas encore défini. Il sera adapté aux enjeux identifiés sur l'aire d'étude dans le respect de la démarche ERC.

Après une visite des animateurs sur le terrain, cette entité boisée présente des enjeux, notamment ornithologiques, et le projet d'extension l'impacterait dans son ensemble (possible destruction complète du boisement). Une réponse a donc été formulée à Biotope afin d'obtenir les données récoltées sur le site. Aucune suite n'a été donnée de leur part à ce contact, l'intervention des animateurs Natura 2000 se fera donc lorsque l'EIN sera transmise via les services de l'état.

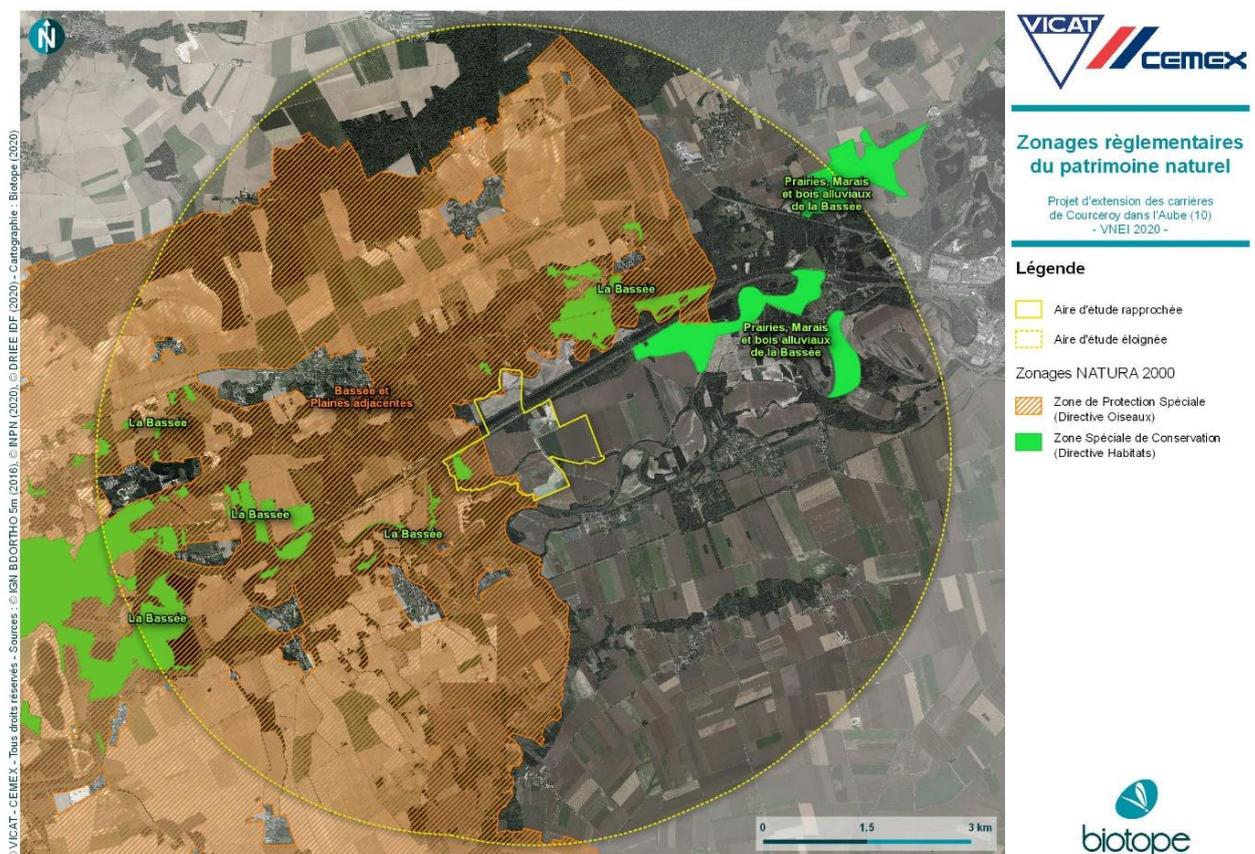


Figure 22 – Carte de localisation du projet, transmise par Biotope

## **VI. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site**

### **1. Seine à grand gabarit**

Ce projet, mené par Voies Navigables de France (VNF), prévoit de créer entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine un canal destiné aux péniches de 3000 tonnes. Le site ZPS « Bassée et plaines adjacentes » et le site ZSC « La Bassée » sont tous les deux concernés par les travaux d'aménagement et les impacts de ce projet.

En 2020, l'AGRENABA a assuré une veille sur l'étude d'impact, avec une vigilance particulière envers les deux sites Natura 2000 impactés, ainsi que la réserve naturelle de la Bassée. Dans ce cadre, l'AGRENABA a transmis ses remarques (concernant l'ensemble du territoire). L'autorité environnementale a rendu son avis sur le projet, fin 2020.

L'enquête publique du projet aura lieu début 2021.

### **2. Projet de casier réservoir**

Ce projet, porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, prévoit la création d'un grand casier réservoir pilote en amont de Montereau-Fault-Yonne (entre Châtenay-sur-Seine et Balloy). Ce casier a pour but de capter une partie des eaux de crues de la Seine lorsque les menaces d'inondation sont importantes. Ce projet vise à réduire les dégâts importants infligés, notamment à Paris, en cas de nouvelle crue centennale.

Le site ZSC « La Bassée » n'est pas directement impacté, mais l'AGRENABA participe à toutes les réunions afin de donner son avis sur les possibles impacts environnementaux, et rappeler les enjeux du territoire.

Une réunion du comité environnement a eu lieu le 3 juin 2020, en amont de la sortie de l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet. Dans ce cadre, l'AGRENABA a transmis un avis sur le projet, accompagné d'un cahier d'acteurs, rédigé il y a quelques années.

### **3. Elaboration du SAGE Bassée-Voulzie**

La Bassée est la plus grande plaine inondable et zone humide du bassin de la Seine en amont de Paris. Ce territoire, situé à la jonction des régions d'Ile de France et Grand-Est, regroupe de multiples intérêts, tant locaux que nationaux : zone d'expansion des crues, réserve pour l'alimentation en eau potable future, présence de nombreuses zones naturelles d'intérêt écologique national, gisements de matériaux alluvionnaires, présence d'une voie navigable, ...

Il est donc indispensable de mener une concertation avec l'ensemble des acteurs pour définir les futures politiques sur la ressource en eau à mener. Ainsi, a été lancé l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), afin de concilier la satisfaction et le développement des activités anthropiques avec la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SDDEA a été désigné comme structure porteuse du SAGE et assure le secrétariat administratif et technique avec la participation financière des collectivités du territoire.

Le futur SAGE Bassée-Voulzie s'étend sur 144 communes, soit 1701 km<sup>2</sup>. Les acteurs sont répartis en 3 commissions thématiques, dont 2 auxquelles participe l'AGRENABA : « gestion qualitative et quantitative de la ressource » et « protection des milieux et gestion des inondations ».

Une réunion de lancement de l'élaboration du SAGE le 8 octobre 2019. Suite à cela, une réunion de lancement de la commission « gestion qualitative et quantitative de la ressource » a eu lieu le 17 octobre 2019.

Une réunion de la CLE a eu lieu le 19 décembre 2019, et avait pour objet la présentation de la perception du territoire par les membres de la CLE (bilan des entretiens réalisés) et le lancement des commissions thématiques. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance décisionnelle de planification de la politique de l'eau à l'échelle du SAGE. La CLE regroupe les élus du territoire, les représentants des services de l'état et des usagers de la ressource en eau.

Le 6 février 2020 a eu lieu le Comité Technique de la commission « Gestion qualitative et quantitative de la ressource » à Barbuise, pour présenter les deux bureaux d'études qui mèneront l'étude hydrologique, et présenter les termes techniques et notions qui seront abordés durant toute l'étude.

Début février 2020 a été lancé l'état des lieux, avec des réunions par commissions :

- 7 février : lancement de l'état des lieux de la commission « Aménagement du territoire et solidarités » à Saint-Sauveur-lès-Bray
- 20 février : lancement de l'état des lieux de la commission « Gestion qualitative et quantitative de la ressource » à Barbuise
- 24 février : lancement de l'état des lieux de la commission « Protection des milieux et gestion des inondations » - Sainte-Colombe

Pour chacune de ces réunions d'état des lieux, la démarche était la même :

- Rappel de la démarche SAGE et du calendrier
- Présentation des premiers éléments d'état des lieux
- Discussion et travail en groupes autour des cartographies d'état des lieux

Suite à ces premières réunions d'état des lieux, la CLE s'est réunie le lundi 9 mars 2020 à Nogent-sur-Seine, pour présenter l'avancement de l'état des lieux.

Durant l'été 2020, deux réunions de la commission gestion qualitative et quantitative de la ressource ont pu avoir lieu :

- Réunion le 23 juillet 2020 à Maizières-la-Grande-Paroisse pour discuter de la méthodologie à mettre en place pour le stage d'étude « d'évaluation économique des fonctionnalités des zones humides » du SAGE Bassée-Voulzie.
- Réunion le mercredi 30 septembre à Maizières-la-Grande-Paroisse pour présenter les résultats du stage de Clémentine LEGALL « évaluation économique des fonctionnalités des zones humides » et discuter des limites identifiées.

Un COPIL de la commission gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau a eu lieu en octobre 2020, auquel l'AGRENABA n'a pas pu assister.

#### 4. Schéma régional des carrières (SRC)

Les schémas des carrières sont des documents de planification de l'activité d'extraction des minéraux. Un COPIL est constitué pour son élaboration, présidé par le préfet de région et composé de 4 collèges : État, collectivités, professionnels, personnes qualifiées et associations de protection de l'environnement. Il a pour mission de valider les travaux d'élaboration du projet de SRC. Il s'appuie sur des groupes de travail (thématiques). La DRIEE/SNPR assure l'animation et le secrétariat des travaux.

Le comité de pilotage (COPIL), dont la mission principale est de définir un scénario d'approvisionnement sur les 12 années à venir est aidé par quatre groupes de travail (GT) sur les thèmes suivants :

- Les besoins en matériaux, granulats et minéraux industriels à travers les grands projets, les programmes de construction connus et prévisibles et les besoins des industries du verre ou de la céramique par exemple.
- L'identification des ressources primaires et plus précisément des gisements où la recherche et l'extraction des matériaux est possible, techniquement et réglementairement, ainsi que la prise en compte du recyclage des matériaux comme ressource secondaire, en reprenant notamment les dispositions du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) en cours d'approbation.
- L'approvisionnement et la logistique lié au transport des matériaux ainsi qu'à l'évolution des infrastructures.
- Les impacts environnementaux, dans les projets de carrière, notamment la définition des conditions d'exploitation et la remise en état des carrières après exploitation.

La première réunion du groupe de travail « enjeux environnementaux » avait eu lieu le 17 mai 2019. Par la suite, en raison du contexte sanitaire en 2020, aucune autre réunion d'élaboration du SRC n'a pu avoir lieu.

## **VII. Gestion administrative et financière**

### **1. Organisation du COPIL**

Le COPIL commun des sites Natura 2000 ZSC « La Bassée » et ZPS « Bassée et plaines adjacentes » a eu lieu le 23 janvier 2020, sous la présidence de Mme Charle. Cette réunion, organisée conjointement par les animateurs des deux sites, en étroite relation avec les services de l'Etat et la communauté de communes Bassée Montois, permet de présenter le bilan d'activité des deux sites pour l'année écoulée, de discuter de certains points particuliers et de présenter les orientations pour l'année à venir.

### **2. Bilan d'activité**

Le bilan d'activité est rédigé à l'issue de chaque tranche de la période d'animation. A l'issue de la période d'animation, un bilan d'activité triennal est rédigé. Le bilan d'activité fait le point sur les actions menées sur le site, l'animation des contrats, les suivis scientifiques et la gestion administrative du site.

Il est remis aux services de l'Etat et à la communauté de communes Bassée Montois.

### **3. Coordination entre les sites ZPS et ZSC**

Bien que présentant des enjeux différents, les deux sites Natura 2000 ZPS « Bassée et plaines adjacentes » et ZSC « La Bassée » sont étroitement liés, d'un point de vue géographique (la ZSC étant incluse dans le périmètre de la ZPS), et d'un point de vue administratif (la structure animatrice des deux sites étant la communauté de communes Bassée Montois).

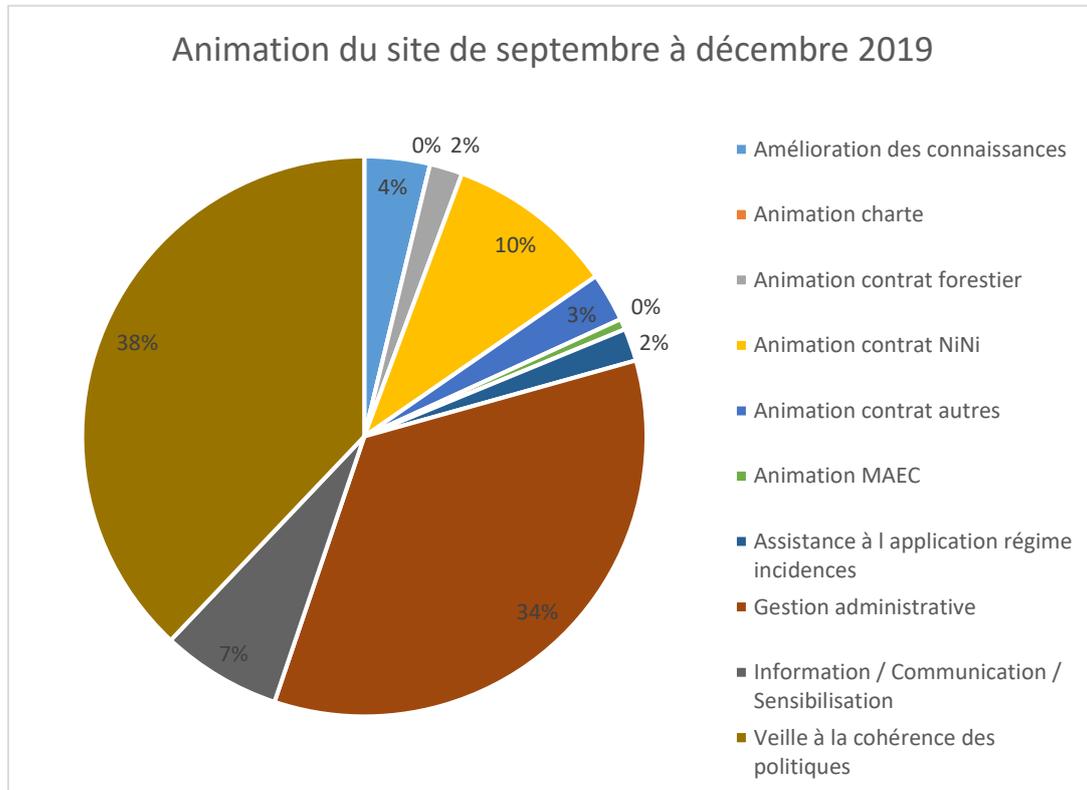
Dans ce cadre, les animateurs des deux sites travaillent conjointement pour certaines missions, telles que la communication et l'information (rédaction de l'Info'site 6 en 2020 notamment), l'assistance à l'application de l'évaluation des incidences et la veille à la cohérence des politiques publiques (projets de large ampleur ou plus localisés), ou encore certains suivis scientifiques.

Plusieurs réunions sont organisées annuellement entre l'AGRENABA et la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne afin de faire le point sur l'avancée de l'animation de chaque site et les projets en cours. En 2020, peu de réunions en présentiel ont été faites en raison de la situation sanitaire, mais elles ont été remplacées par des échanges téléphoniques. Par ailleurs, plusieurs réunions de terrain ont eu lieu, dans le cadre d'EIN (extension de la carrière de Courceroy par exemple) ou pour des prospections naturalistes communes.

### **4. Gestion administrative en 2019-2020**

L'animation du DOCOB de la ZSC « La Bassée » représente 55 jours entre septembre et décembre 2019, et 160 jours entre janvier et décembre 2020.

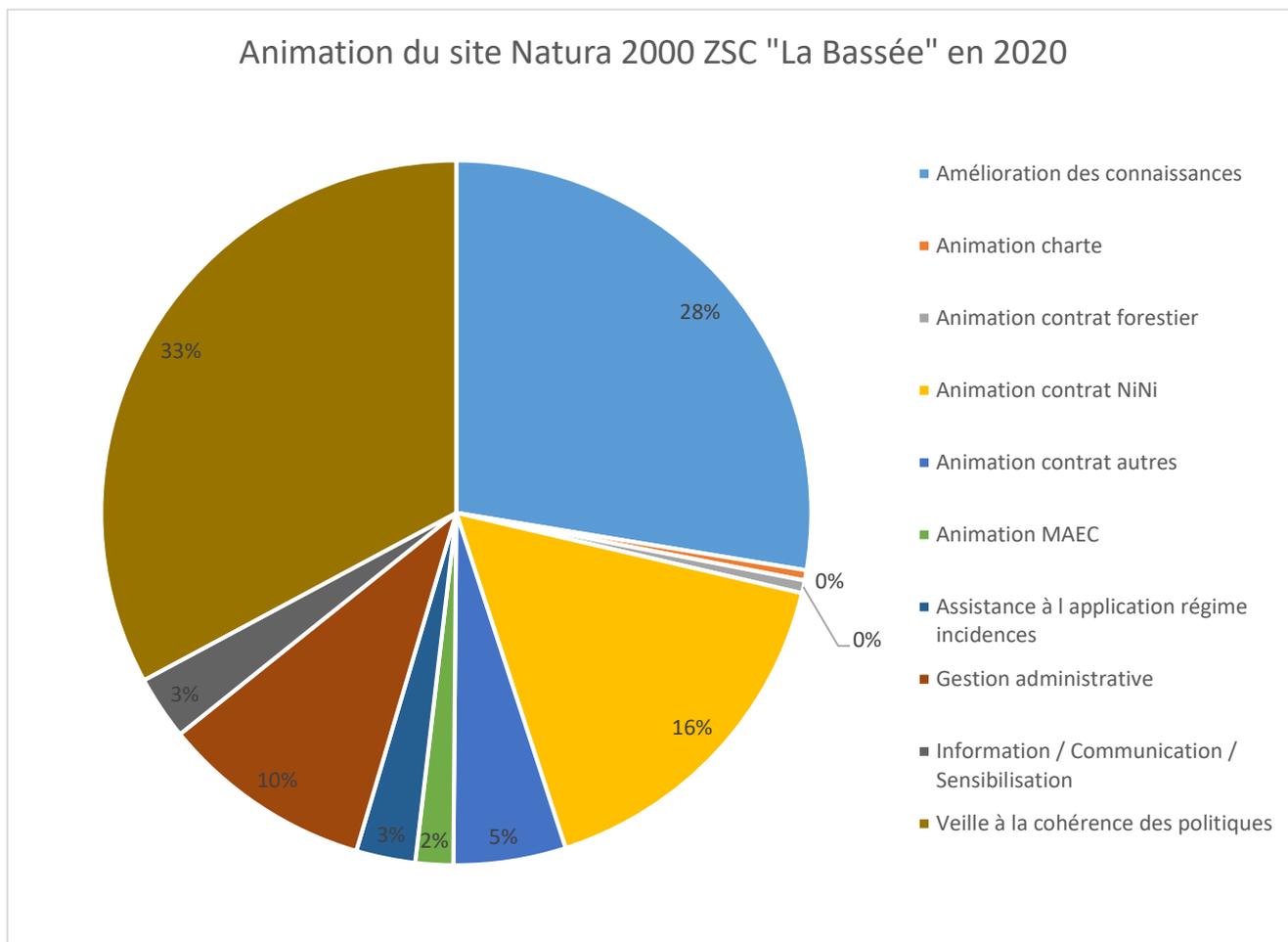
Entre septembre et décembre 2019, la répartition des jours se fait principalement entre trois missions : la veille à la cohérence des politiques publiques (38%), la gestion administrative (34%) et l'animation des contrats NiNi (10%). L'information et communication occupe 7% du total des jours effectués, consacrés notamment à la rédaction de l'InfoSite (débutée en 2019 et finalisée au premier trimestre 2020).



Sur l'année 2020, les missions se répartissent en 4 pôles principaux :

- Amélioration des connaissances (28%) à travers les suivis scientifiques effectués, le suivi de l'état de conservation des habitats, l'analyse des résultats et la saisie des données.
- Veille à la cohérence des politiques publiques (33%). Le nombre de jours élevé pour cette mission s'explique par le suivi conséquent de plusieurs projets d'aménagements dans la Bassée, dont la mise à grand gabarit de la Seine par VNF, le casier pilote par l'EPTB (enquête publique en juillet 2020) et le SAGE Bassée-Voulzie.
- Animation contrats NiNi (16%), avec le suivi administratif des dossiers, le suivi et la réalisation des travaux, et la recherche de potentiels nouveaux contrats.
- Gestion administrative (10%) du site.

Ensuite viennent l'animation par d'autres outils financiers (« animation contrat autres » 5%), l'assistance à l'application de régime EIN (3%), l'information et communication (3%) puis l'animation des MAEC (2%). L'animation de la charte et des contrats forestiers représente très peu de jours (moins d'1%).



Sur l'ensemble des missions prévues dans l'animation du DOCOB de la ZPS, la gestion administrative reste importante en termes de nombre de jours, notamment car c'est une mission relativement chronophage, indispensable pour le suivi administratif et financier du site.

## VIII. Synthèse

L'animation au cours de la période septembre 2019 – décembre 2020, d'un total de 215 jours, a été réalisée de la manière suivante :

- Septembre 2019 – Décembre 2019 : 55 jours
- Janvier 2020 - Décembre 2020 : 160 jours

L'animation des contrats NiNi n'a pas occupé autant de jours que prévu, notamment en raison du blocage lié à l'interdiction de défrichement des espaces boisés depuis plus de 30 ans. Ce point conditionne la mise en place de nouveaux contrats NiNi, il faut donc attendre que le décret d'application de la loi de 2016 soit établi pour pouvoir lever ce blocage.

Le pâturage des sites engagés en MAEC, auparavant incertain en raison de la difficulté d'installation d'un berger sur la Bassée de façon pérenne, devrait se stabiliser grâce à l'arrivée d'une nouvelle bergère pour trois ans.

De plus, la difficulté de mettre en place des contrats forestiers sur des parcelles ne disposant pas de Plan Simple de Gestion a été particulièrement mise en évidence.

Au niveau de l'amélioration des connaissances, le suivi des espèces à enjeux a démontré le maintien de la population d'*Oxygastra curtisii* sur le site, de façon stable depuis plusieurs années. L'absence d'individus de Cuivré des marais en 2020 démontre la fragilité du maintien de la population, et la nécessité de plus de connectivité entre les milieux favorables pour le maintien d'une population pérenne. L'évaluation de l'état de conservation des pelouses est en cours d'analyse plus détaillée, et permettra donc d'affiner la gestion appliquée à ces milieux, en fonction des résultats de ce suivi.

Le suivis des chiroptères, dont les analyses acoustiques seront réalisées en 2021, semble indiquer que le site Natura 2000 ne dispose pas de nouveaux enjeux forts. En 2021, seules des prospections diurnes en zones forestières seront effectuées.

Les prospections effectuées sur les entités aval du site ont montré peu de possibilités de contrats, qu'ils soient forestiers ou ni agricoles ni forestiers, et la nécessité d'actualiser la cartographie des habitats.

A l'échelle du site, il apparaît nécessaire d'actualiser la cartographie des habitats avec les données plus récentes et notamment celles du MNHN, et donc d'actualiser le DOCOB, voire les enjeux qu'il contient (notamment les espèces et habitats d'intérêt communautaire).

Concernant la communication, elle a été modernisée lors de la précédente période d'animation, notamment via le développement d'outils numériques, mais nécessite maintenant d'être développée et surtout valorisée régulièrement.

Enfin, la veille sur les grands projets d'aménagements du territoire est maintenue de façon active et demande actuellement d'y consacrer un nombre certains de jours, permettant ainsi de s'assurer de la prise en compte des enjeux liés aux deux sites Natura 2000.

## **IX. Annexes**

**Bilan PAEC 2015-2020 sur la Bassée (MAEC)**

**InfoSite n°6 (2020)**

## PAEc« TERRITOIRE LA BASSEE »

### Campagnes 2015 à 2020

#### Sites Natura 2000 ZPS FR 112001 « Bassée et plaines adjacentes » et ZSC FR 1100798 « La Bassée »

#### Bilan au 5 janvier 2021

Rappel : pour les deux sites Natura 2000 de la Bassée, les exploitants agricoles ont un seul interlocuteur en la personne du coordinateur Natura 2000 de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77).

De plus, la ZSC est entièrement incluse dans le périmètre de la ZPS, c'est pourquoi nous parlons uniquement de la ZPS en ce qui concerne les MAEc.

#### **1 / Analyse cartographique des mesures engagées par les exploitants sur le territoire « Bassée »**

Après avoir changé de SIG en 2020 (Qgis à la place de Mapinfo), la FDC 77 a cartographié, à partir de la couche « îlots PAC » et sur fond orthophotos, la totalité des parcelles engagées lors des déclarations PAC des années 2015 à 2020 incluses. Le fond d'images satellite croisé avec le fond topographique nous permet, au-delà des visites sur le terrain, de confirmer avant engagements, que les MAEc prévues présentent bien l'intérêt que nous avons identifié avec chaque agriculteur, en particulier en ce qui concerne le renforcement ou la création de continuités écologiques.

Les extraits de RPG fournis à notre demande lorsque nécessaire par les exploitants, ont été également utilisés pour réaliser ce travail.

Chaque mesure engagée est ainsi identifiable et localisable sur Qgis, avec à chaque fois dans la table d'attribut de chaque parcelle:

- le n° de pacage,
- l'année d'engagement,
- le type de mesure (HE16, HE01, etc.),
- la surface engagée,
- le nom de l'exploitation.

Un champ est également dédié aux assolements pour la mesure HE16 en particulier (création d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique), il est en cours de renseignement et sera complet courant 2021.

La répartition spatiale des parcelles engagées sur la totalité de la ZPS, étendue sur 27 743 ha, dont 16 600 ha de terres agricoles, montre qu'il n'y a pas de priorité donnée à tel ou tel secteur, mais un souci de répondre à la fois aux demandes de tous les exploitants et aux objectifs de maintien et de création de milieux herbacés favorables à la conservation des espèces et de leurs habitats.

Le secteur le plus à l'ouest de la ZPS, actuellement sans MAEc, verra en 2021 deux nouveaux exploitants s'engager pour un quinzaine d'hectares de conversion de cultures en couverts (mesure HE16), sur la commune de La Grande Paroisse avec recréation de continuités écologiques, et sur la commune de Marolles-Sur-Seine dans le périmètre rapproché du captage d'eau potable (coordination avec l'AESN).

Il s'agit bien, conformément aux enjeux et objectifs liés à la biodiversité des DOCOB (Documents d'objectifs) des deux sites, et dans l'esprit « Natura 2000 » de maintien des activités humaines sur ces sites, de trouver un équilibre entre activité économique et protection de la biodiversité.

A ce titre, les MAEc constituent un outil essentiel de maintien et de développement des surfaces enherbées favorables à la biodiversité au sens le plus large, et permettent également un contact individualisé et sur le terrain avec les agriculteurs du territoire.

La deuxième phase de la cartographie, en cours de réalisation, permettra de distinguer visuellement (code couleur, etc.) les types de MAEc engagées sur chaque îlot PAC concerné.

La couche SIG, sous Qgis, est jointe par mail au présent bilan.

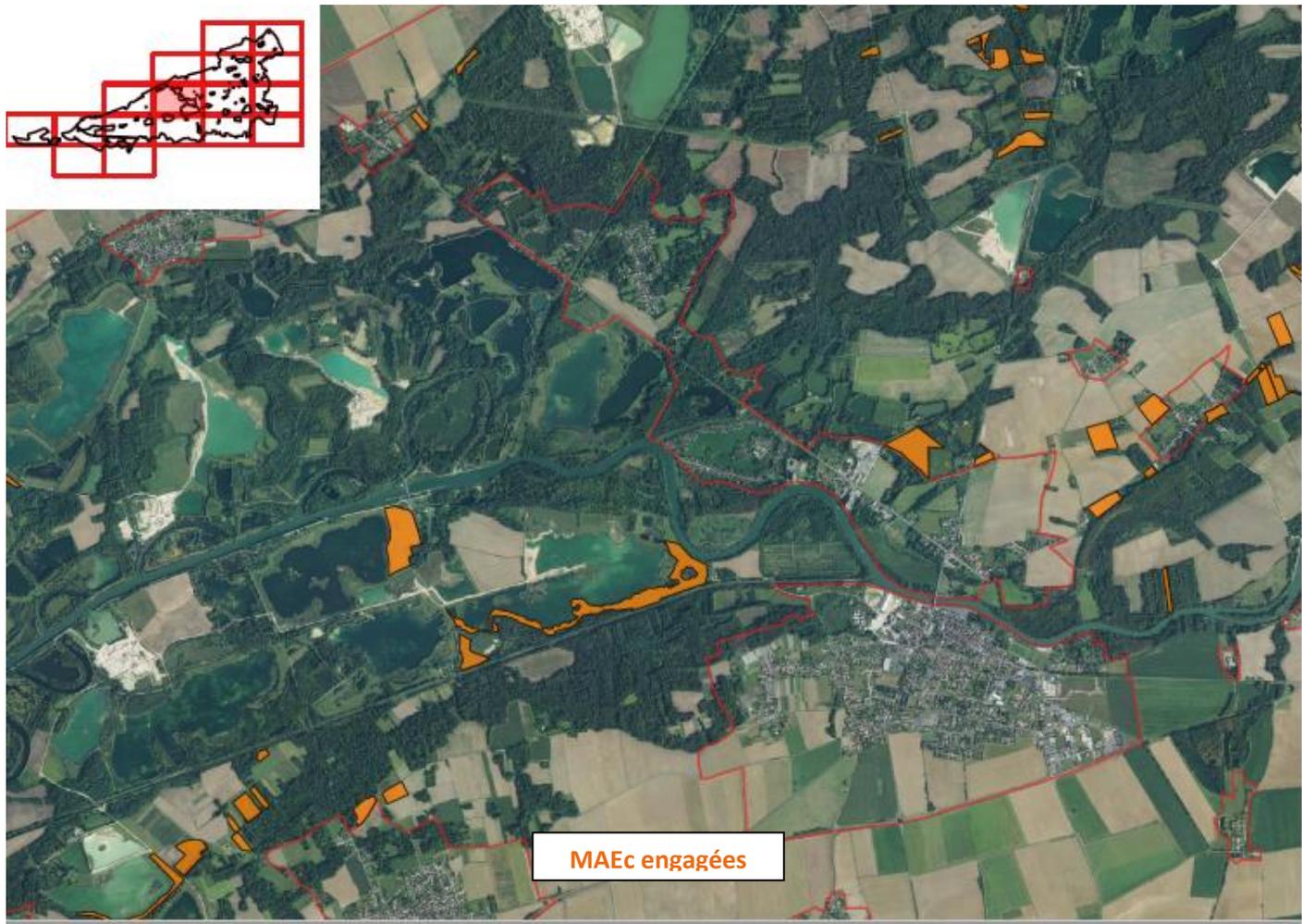
Voir extraits page suivantes.

Extrait cartographie SIG, secteur sud-est de la ZPS



MAEc engagées

Extrait cartographie SIG, secteur centre de la ZPS et Ouest de la ZSC (dont Réserve Naturelle Nationale de la Bassée)



MAEc engagées

## 2/ Matrice AFOM

<b>Interne</b>	<b>Externe</b>
<i>Atouts</i>	<i>Opportunités</i>
<p>-« <b>Bouche à oreille</b> » entre agriculteurs, transmission de l'info par les contractants ;</p> <p>-<b>Rencontres des agriculteurs sur le terrain</b>, en toutes saisons, lors des suivis scientifiques des espèces de la ZPS, dont 4 espèces prioritaires suivies chaque année dans les grandes cultures (les 3 busards et l'Édicnème criard), les protocoles de suivi empruntant les chemins d'exploitation ;</p> <p>-<b>Réseaux d'acteurs locaux</b> : élus et agriculteurs de la <b>communauté de communes Bassée Montois</b>, structure animatrice des 2 DOCOB de la Bassée ; adhérents de la FDC 77 et associations de chasse locales ;</p> <p>-<b>Coordination</b> avec l'association de gestion de la réserve naturelle nationale de la Bassée (AGRENABA), de la <b>ZSC</b> qui anime le DOCOB de la ZSC « Bassée », dont la partie mise en œuvre des MAEc est réalisée par la FDC 77 dans le cadre de sa mission de coordination des deux sites N 2000 ;</p> <p>-<b>Nouveau SIG</b> opérationnel depuis l'automne 2020.</p>	<p>-<b>Collaboration</b> avec le service « Environnement et Prévention des Risques » de la DDT 77 ;</p> <p>-<b>Echanges</b> avec la conseillère de la chambre d'agriculture 77 ;</p> <p>-<b>Disponibilité</b> de la chargée de mission agriculture et environnement de la région ;</p> <p>- AEV : <b>réserves naturelles régionales</b> situées dans la ZPS / <b>complémentarité</b> des MAEc avec la gestion de ces sites (Seiglats principalement) ;</p> <p>-<b>Echanges et suivis communs</b> des espèces des grandes cultures de la ZPS avec les associations de naturalistes et ornithologues indépendants, y compris pour la ZPS côté Aube ;</p>
<i>Faiblesses</i>	<i>Menaces</i>
<p>-<b>Temps affecté contraint</b> car dépendant entièrement du budget annuel « Natura 2000 » de mise en œuvre du DOCOB du site ZPS FR 1112001, dans le cadre de la mission « animation des contrats et charte N 2000 » incluant les MAEc ;</p>	<p>-<b>Enveloppe budgétaire plafonnée</b> chaque année ;</p> <p>-<b>Connaissance tardive</b> du montant de l'enveloppe ;</p>

### 3/ Synthèse et bilan des actions et résultats

#### 3.1 : Rappel du cadre d'évaluation du PAEC « Territoire la Bassée »

##### -Objectif de contractualisation :

L'objectif visé de 3% de la surface agricole du site, soit environ 500 ha, avait été estimé avec la DDT 77 à partir des 1ères rencontres avec les agriculteurs du territoire (réunions d'information en 2013 et 2014).

##### -Attendus initiaux en matière d'impacts des MAEC au regard des enjeux environnementaux ciblés :

Garantir le maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, selon les enjeux et objectifs en termes de biodiversité décrits dans les DOCOB qui accompagnent ce territoire (ZPS et ZSC).

Maintenir ou créer des milieux herbacés, milieux de substitution pour la faune, favorables à la reproduction des espèces.

##### -Indicateurs de suivi et d'évaluation et résultats:

- **1-**Le suivi quantitatif des agriculteurs rencontrés, que ce soit lors des réunions prévues à cet effet ou lors de rencontre sur le terrain. Une distinction sera faite suivant la sensibilité et les contraintes techniques de chaque exploitant par rapport au dispositif Agro-Environnemental :
  - Exploitants non intéressés par le dispositif ;
  - Exploitants intéressés par le dispositif mais mesures pas assez attrayantes pour compenser la perte de rendement ;
  - Exploitants intéressés par le dispositif mais dont les itinéraires techniques ne sont pas adaptés ;
  - Exploitants intéressés et dont la contractualisation est effective.
- **2-**Les indicateurs inscrits dans chaque fiche mesure seront systématiquement utilisés pour évaluer les changements de pratiques attendus. Un contrôle sur l'exploitation sera effectué également avec l'exploitant au moment de la mise en œuvre de la mesure, et au cours des années engagées.
- **3-**Un bilan des actions d'animation à destination des exploitants du territoire sera réalisé annuellement et intégré au bilan annuel d'animation des deux sites Natura 2000 de la Bassée.

**I-** Suite au plafonnement de l'enveloppe budgétaire annuelle à partir de 2018, et afin d'éviter d'avoir trop de demandes non finançables risquant d'entraîner une démobilitation des exploitants, les réunions d'information prévues à partir de 2018, suite à celles réalisées en 2013 et 2014, n'ont pas été faites.

La priorité a été donnée à l'information directe des exploitants rencontrés sur le terrain lors des suivis scientifiques des espèces de la ZPS (périmètre de la ZSC inclus en totalité dans celui de la ZPS), aux réunions d'opportunités informelles avec les exploitants, lors de passage en mairies ou après des réunions concernant le territoire (Seine Grands Lacs, PLU, projets de territoire de la communauté de communes, etc.), et via le bulletin d'info des sites N 2000 concernés.

Le « bouche à oreille » entre exploitants et via des responsables de chasses a complété efficacement cette pratique.

Ce fonctionnement explique aussi pourquoi aucun exploitant ne s'est déclaré intéressé sans souhaiter engager de mesure pour cause de compensation de perte de rendement jugée insuffisante, ou pour cause de contraintes techniques.

Nombre de nouvelles exploitations engagées chaque année dans le dispositif MAEC : 8 en 2015, 8 en 2016, 10 en 2017, 6 en 2018, 12 en 2019, et 6 en 2020, soit au total 52 exploitations différentes pour 65 visites (dont 2014 et sièges hors 77). Les demandes pour 2021 concernent à ce jour 3 nouvelles exploitations.

➤ 2 raisons expliquent la chute du nombre de nouvelles exploitations en 2020 et 2021 :

- Renouvellement des MAEC arrivées au terme des 5 années d'engagement / 4 en 2020 et 8 en 2021 ;
- Exploitations ayant déjà engagé une ou plusieurs MAEC / 5 en 2020 et 7 en 2021.

**2-** Chaque visite d'exploitation souhaitant engager une mesure, est réalisée en plusieurs phases :

-Présentation des mesures (à partir des notices spécifiques), et de la procédure d'engagement ; discussion sur les projets de l'exploitant, suivie d'une visite des parcelles pressenties ; réalisation du diagnostic biodiversité de l'exploitation avec précision des parcelles dont l'engagement est pertinent pour l'exploitation et pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

-Deuxième rdv sur l'exploitation pour la fiche liaison et la vérification des îlots et surfaces prévus.

-Vérification sur le terrain, lors des suivis scientifiques des espèces, de la réalité de la mise en œuvre des mesures, en priorité pour les créations de couverts, puis pour l'entretien annuel des couverts et le pâturage.

A ce jour, tous les engagements ont été respectés selon les prévisions et le cahier des charges de chaque mesure.

**3-**Dans le cadre du bilan annuel d'activité des deux sites Natura 2000 (ZSC et ZPS), le point est fait sur les MAEC engagées chaque année, les surfaces, mesures et communes concernées.

Ce point est présenté en comité de pilotage auquel participe la chambre d'agriculture et la moitié à deux tiers des élus des communes rurales concernées, et dont les maires sont eux-mêmes souvent agriculteurs.

**NB : Pour garantir que les MAEc mises en œuvre soient en cohérence avec les enjeux de conservation des 2 sites, trois critères sont pris en compte, hiérarchisés par ordre d'importance en termes de conservation des milieux et espèces Natura 2000 :**

**1-Maintien et développement des habitats favorables aux espèces prioritaires, soit les 3 espèces de busards, l'Édicnème criard et le Rôle des genêts;**

**2-Rétablissement des continuités écologiques dans les secteurs favorables aux espèces, pour leur alimentation ou pour leur reproduction ;**

**3-Engagement de mesures n'ayant pas pu l'être les années précédentes : météo défavorable, demandes trop tardives, assolement inadapté,...**

*En cas d'équivalence de plusieurs demandes, celle qui répond au maximum de ces critères est prioritaire.*

### 3.2 : Résultats obtenus / indicateurs de suivi

-Surfaces de prairies ré ouvertes : pas de mesure engagée.

-Surface de prairies recréées : 186,09 ha + 2021 / 66,47 ha = **252,56 ha.**

-Surface de prairie gérée de façon extensive : **151,19 ha** (dont 39 ha en pâturage).

**Total surfaces prairies = 403,75 ha.**

-Evolution de l'avifaune ciblée par les mesures : les 4 principales espèces visées sont l'Édicnème criard, le Busard St. Martin, le Busard cendré et le Busard des roseaux, dans une moindre mesure le Rôle des genêts pour les secteurs en prairies humides.

Les suivis d'estimation de la population d'Édicnème criard sont en cours, avec un nouveau protocole prenant en compte systématiquement toutes les parcelles engagées en MAEc avec un potentiel fort d'accueil de l'espèce. Ce travail s'appuie sur la nouvelle cartographie réalisée en 2020, et sur les surfaces maintenant significatives (près de 400 ha) et relativement bien réparties spatialement dans les grande cultures de la ZPS.

A noter que les parcelles engagées en 2015 en conversion ou en entretien de cultures en couverts d'intérêt faunistique et floristique, en particulier sur les reliefs des coteaux sud du site, accueillent chaque année près de la moitié des couples nicheurs de cette espèce (14 en tout pour la ZPS en 2020), avec 1 à 2 jeunes à l'envol par couple.

**Le renouvellement des MAEc HE16 et HE03 et l'engagement de nouvelles surfaces sont donc vitaux pour cette espèce.**

De plus les suivis des populations de **Busard** (3 espèces), montrent qu'au moins les 2/3 des parcelles engagées en MAEc d'entretien ou de création de couverts d'intérêt faunistique et floristique sont utilisées pour l'alimentation en période de nidification, tous secteurs confondus de la ZPS (environ 16 600 ha de cultures).

**Le renouvellement des MAEc HE16 et HE03 est donc un facteur important de garantie du maintien de ces espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.**

-Evolution de linéaires de haies : 2337 m d'entretien sur 1 exploitation, pas de prévisions de nouveaux linéaires, l'aide financière ne concernant que l'entretien et son montant étant très faible.

-Maintien et évolution des capacités d'accueil des bosquets pour la faune : pas de disparition ni de création de bosquets, pas de mesure engagée.

-Linéaires de bandes enherbées : 0,21 ha de création de bandes refuges pour la faune, pas de mesure spécifique bandes enherbées.

-Surfaces d'habitats favorables pour l'édicnème criard : elles représentent environ 220 hectares (HE 03 et HE 16 cumulées, dont environ **80 hectares de création** de couverts de faible densité et de faible hauteur, favorables à la nidification de l'espèce.

-Localisation des parcelles contractualisées par rapport aux enjeux des documents d'objectifs : la réalisation d'une cartographie sous SIG est réalisée et en cours de mise à jour, suite aux éléments transmis récemment à notre demande par la DDT 77. Sa mise à jour sera faite chaque année après le 15 mai (fin des déclarations PAC). Les enjeux de conservation concernant les espèces prioritaires précitées vont être mis à jour dans les 2 ans qui viennent, notamment en s'appuyant sur la localisation des parcelles en cours d'engagement.

-Surfaces d'habitats d'intérêts communautaires (surfaces engagées en pâturage): « Prairie mésophile » = 2,1 ha ; « Pelouse sèche » = 3,3 ha.

Tableau récapitulatif par commune des engagements 2015-2020 et 1<sup>ères</sup> demandes 2021 / page suivante.

Territoire Bassée (77) <i>Etat MAEc par commune au 05 01 2021</i>	Entretien couvert herbacé	Création couvert herbacé	Pâturage	Amélioration des jachères	Total communes hectares engagés	Entretien de haies	Entretien berges cours d'eau
	HE 03	HE 11; 13; 15; 16	HE 01; 02	HE 17		HA 01	RI 01
BABY	1,55	2,46			4,01		
BALLOY		9,20			9,20		
BARBEY	7,49	15,56			23,05		
BAZOCHES LES BRAY	10,13	38,34			48,47		
CHATENAY SUR SEINE		5,01			5,01		
COURCELLES EN BASSEE	3,9	5,45			9,35		
EGLIGNY		18,21	11,02		29,23		
FONTAINE FOURCHES	1,24	13,03			14,27		
GOUAIX	5	2,49	5,29		12,78		
GRAVON		26,68			26,68		
GRISY/SEINE		0,91			0,91		
JAULNES	30,62				30,62		
LA BROUSSE MONTCEAUX			15,58		15,58		
LA GRANDE PAROISSE		9,14			9,14		
LES ORMES SUR VOULZIE	0,33	23,57	7,08		30,98		144 m
LUISETAINES		3,68			3,68		
MAROLLES SUR SEINE		4			4,00		
MELZ SUR SEINE	10,13	1,95		2,13	14,21	2337 m	
MISY SUR YONNE		1,88			1,88		
MOUSSEUX LES BRAY	2,73				2,73		
MONS EN MONTOIS		4,84			4,84		
MOUY SUR SEINE	22,27	11,37			33,64		
NOYEN SUR SEINE	2,65		4,2		6,85		
PASSY SUR SEINE		7,00			7,00		
SAINT SAUVEUR LES BRAY	2,73				2,73		
VILLENAUXE LA PETITE	4,52	11,18			15,70		
VILLIERS/SEINE		26,62			26,62		
VILLUIS		4,64			4,64		
VIMPELLES	2,73	3,22			5,95		
<b>Totaux surfaces</b>	<b>108,02</b>	<b>250,43</b>	<b>43,17</b>	<b>2,13</b>	<b>403,75</b>		

Dont prévisions 2021  
HE16

66,47

Dont HE 16

243,83

Parmi les demandes d'engagements pour 2021 traitées à ce jour (visite et diagnostic), 2 nouvelles communes sont concernées, pour une quinzaine d'hectares de conversion de cultures en couvert d'intérêt faunistique et floristique (HE 16).

Elles sont situées à l'ouest de la ZPS, en bordure de la commune de Montereau-Fault-Yonne et des *champs captant* d'Eau de Paris, ainsi que sur une partie *d'un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable*.

Au total **29 communes sur les 39** de la ZPS bénéficient du dispositif MAEc grâce à l'engagement des exploitants agricoles de leur territoire dans le cadre de la mise en œuvre des 2 DOCOB.

Les engagements des années 2018 et 2019, n'ont pas pu suivre la progression enclenchée en 2016 du fait :

-des retards de paiements des années 2016 et 2017 qui ont mis un frein aux volontés d'engagements exprimés par les exploitants, dont certains malgré nos informations faisaient courir le bruit que les MAEc n'étaient pas payées. Depuis les paiements ont été mis à jour et les exploitants sont moins inquiets sur ce sujet.

-du plafonnement de l'enveloppe MAEc Bassée depuis 2018, d'où une vingtaine d'hectares qui n'ont pas été engagés ;

-d'un malentendu avec un exploitant qui n'a pas engagé 24 ha lors de sa déclaration PAC, bien que nous l'ayons informé clairement lors de la visite de son exploitation sur le fait que la fiche de liaison n'avait aucun caractère contractuel et ne se substituait pas à la déclaration de ses MAEc à la PAC.

Les engagements en 2020 ont été un peu freinés par les premiers renouvellements des MAEc engagées en 2015, il en sera de même pour 2021.

Actuellement, pour les nouveaux engagements et depuis la campagne 2020 qui n'a pas permis d'engager de nouvelles mesures d'entretien de couverts, seule la mesure de création de couvert d'intérêt faunistique et floristique la plus rémunératrice en termes d'aide « PAC » est plébiscitée (HE 16).

Il est intéressant de noter que cette configuration imposée permet de fait d'augmenter les créations de nouvelles surfaces en herbes, mais les surfaces restent limitées (-40 à -50% du potentiel de création annuel) par le renouvellement des MAEc engagées qui consomme une part croissante de l'enveloppe annuelle.

Potentiellement, sans ces facteurs limitants, l'objectif de 500 hectares à engager de 2015 à 2020 aurait été atteint et probablement dépassé.

Pour rappel, les engagements surfaciques représentent à ce jour un peu plus de 337 ha. En fonction des demandes que nous avons déjà reçues, ils dépasseront les 400 ha lors de la prochaine déclaration PAC si l'enveloppe réservataire annuelle du PAEc du territoire « La Bassée » le permet.

**NB** : depuis l'instauration d'un plafonnement budgétaire, la **prise en compte des réalités et demandes de terrain** par le conseil régional d'Ile-de-France et la DRIAAF, suite à nos échanges et aux CRAEc, a permis de faire évoluer l'enveloppe réservataire chaque année de façon positive. Cela n'a cependant pas permis de répondre à chaque fois à toutes les demandes des exploitants.

**Evolution de l'enveloppe réservataire** : 2018 = 105 000€ / 2019 = 200 000€ / 2020 = 240 000€.

La **perspective des engagements à venir**, suite aux contacts et rencontres réalisées et en cours avec les exploitants, nous confirme la tendance d'un maintien à minima du niveau de l'année 2020 des demandes de nouveaux engagements et de renouvellements pour 2021 et 2022, avec une possible augmentation dès 2023 pour les nouveaux engagements si la nouvelle PAC le permet.

En termes de **conservation** des habitats et espèces « NATURA 2000 », mais aussi pour le développement de la **biodiversité**, y compris via la création et l'entretien des corridors écologiques tels que ceux en cours (secteurs est, et Réserve Naturelle de la Bassée principalement), les mesures de **création de couverts** d'intérêt faunistique et floristique restent pour nous **prioritaires**, d'autant plus qu'elles sont plébiscitées par les exploitants et permettent d'augmenter significativement les surfaces de prairie. Rappelons ici que les exploitants sont toujours très attachés à la conservation en terre arable de leurs parcelles, ce qui explique en partie l'attrait de la mesure de conversion de cultures en couverts HE16, la première raison reste le niveau d'aide de 600€/ha engagé. Les mesures de gestion extensive de couvert herbacé arrivent toujours en seconde position, avec la mesure HE03 suivie des mesures d'entretien par pâturage.

Il sera également indispensable de pouvoir **renouveler et développer** les mesures d'**entretien de couverts** d'intérêt faunistique et floristique, qui concernent des parcelles à faible rendement historiquement mises en jachère, et d'autres parcelles nécessitant un entretien par pâturage pour conserver des milieux ouverts souvent constitués de prairies humides enclavées dans des boisements alluviaux.

Ceci permettra aussi de soutenir, pour ne pas dire de permettre, le **développement du pâturage** (ovin principalement), mené par les « Champs des Possibles » sur le territoire, et qui maintient une **activité économique locale** d'élevage de qualité très prisée par la population locale. Actuellement le renouvellement des MAEc «pâturage » n'étant possible que pour 1 an au lieu de 5 ans, met en difficulté cette activité, même s'il existe des parcelles pâturées hors cadre des MAEc.

Les MAEc constituent un **outil bien adapté** tant sur le plan écologique que technique, pour concilier agriculture et protection de la nature, que ce soit dans le cadre des missions liées aux sites Natura 2000 ou dans le cadre des missions de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée.

De plus, la mise en place de la **fiche liaison**, même si elle représente un surcroît de travail, est un bon outil de coordination avec la région et le service instructeur des MAEc, mais aussi un moyen d'impliquer encore plus les exploitants dans l'intérêt et les contraintes liés aux engagements et aux suivis de ceux-ci. La co signature avec chaque exploitant est aussi pour nous une occasion formelle de vérifier que tout a été compris, et de valider les surfaces et îlots avant la déclaration PAC.

Si elle a été réalisée exceptionnellement de façon dématérialisée en 2020, nous reprendrons cette année les visites dédiées dans chaque exploitation.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 concernées, une **mise à jour** des DOCOB est programmée d'ici à fin 2022. Ce sera l'occasion de réajuster si nécessaire la liste des MAEc proposées sur le territoire et de rédiger un **nouveau PAEc** à faire valider en 2023.



2020

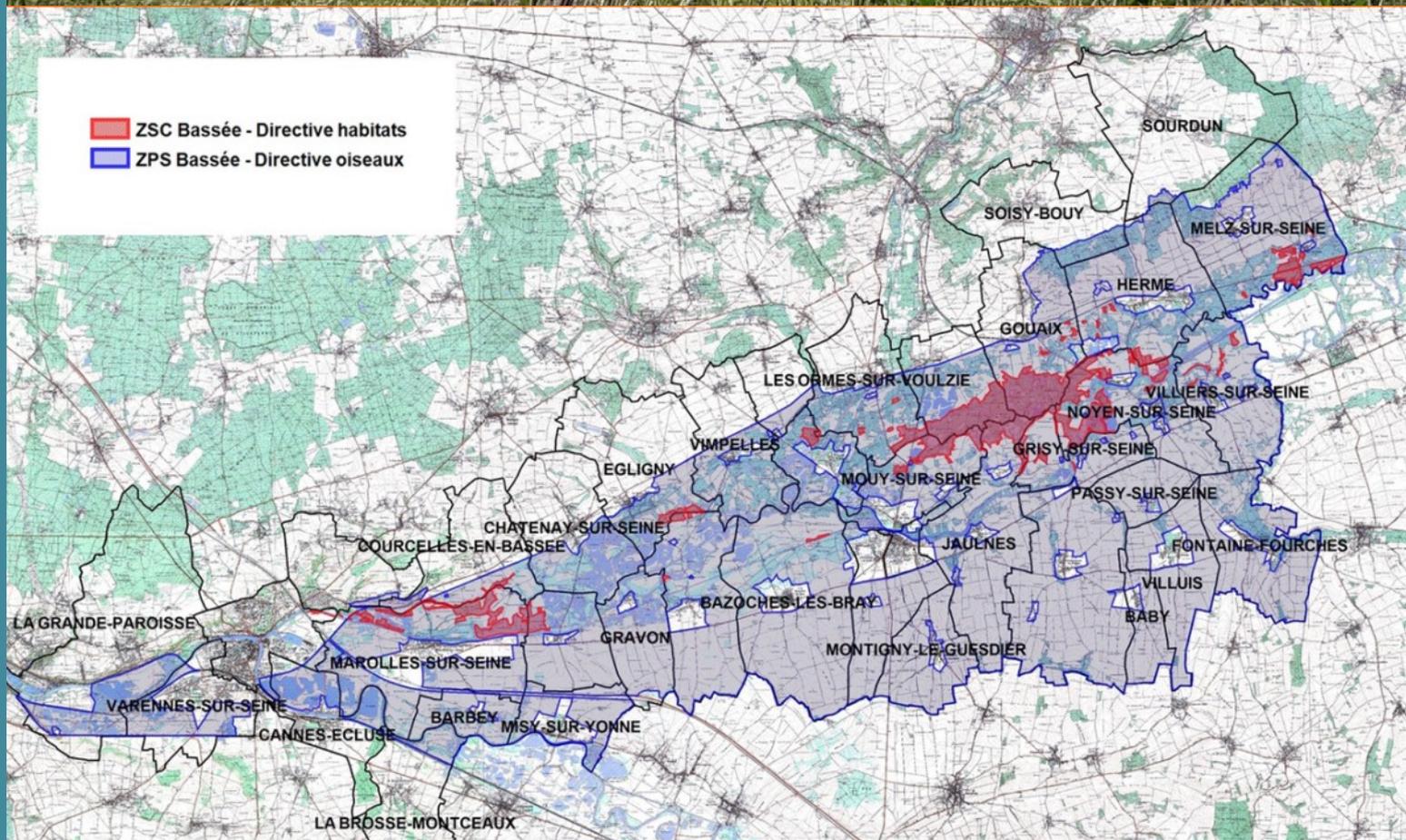
InfoSite n°6

**ZPS / Zone de Protection Spéciale**  
**« Bassée et plaines adjacentes »**

- 39 communes concernées
- Surface : 27 643 hectares
- Désignation du site en 2006
- 38 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

**ZSC / Zone Spéciale de Conservation**  
**« La Bassée »**

- 18 communes concernées
- Surface : 1404 hectares
- Désignation du site en 1999
- 10 habitats d'intérêt communautaire
- 16 espèces d'intérêt communautaire



La Communauté de Communes Bassée Montois a attribué la gestion du site « Bassée et plaines adjacentes » à la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77), et celle du site « Bassée » à l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENABA).

**Les communes « Natura 2000 » :**

Baby, Balloy, Barbey, Bazoches-les-Bray, Bray-sur-Seine, Cannes-Ecluse, Châtenay-sur-seine, Courcelles-en-Bassée, Egligny, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Hermé, Jaulnes, La Brosse-Montceaux, La Grande-Paroiisse, La Tombe, Les ormes-sur-Voulzie, Luisetaines, Marolles-sur-Seine, Melz-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Montigny-le-Guesdier, Mousseaux-les-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Saint-Germain-Laval, Saint-Sauveur-les-Bray, Soisy-Bouy, Sourduin, Varennes-sur-Seine, Villenauxe-la-Petite, Villiers-sur-Seine, Villuis, Vimpelles.



Le contrat Natura 2000 permet de **réaliser des travaux ou aménagements de milieu « naturels »** des sites Natura 2000. Il est **basé sur le volontariat des propriétaires et/ou gestionnaires**, pour assurer l'entretien voire la restauration de ces milieux. Il doit être réalisé dans les cinq années suivant la signature d'une convention avec la préfecture de Seine-et-Marne. Cela permet au signataire de bénéficier de **financements** nationaux et communautaires (Fonds européens), pouvant aller **jusqu'à 100%** du montant des travaux.

Le contrat doit respecter les cahiers des charges prévus dans le document d'objectifs des sites. Chaque contrat décrit les opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation des espèces et de leurs habitats, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration à réaliser. Deux types de contrats existent : en milieu forestiers, ou hors milieu agricoles et forestiers. Pour les milieux agricoles, il s'agit des MAEc (Mesures Agro Environnementales et climatiques), présentées page suivante.

Pour consulter les cahiers des charges des contrats réalisables sur les deux sites Natura 2000 de la Bassée :

<http://seine-et-marne.n2000.fr>, rubrique « la Bassée », onglet « documents à télécharger », rubrique « la contractualisation ».



### Exemple de contrat réalisé sur le site « oiseaux » (ZPS) : élimination des ligneux des clairières d'une forêt alluviale

Plusieurs clairières de la forêt alluviale étaient envahies par des frênes et des saules, étouffant les **roselières** qui disparaissaient peu à peu. L'élimination des arbres a été réalisée mécaniquement à l'aide d'un broyeur à chenille, afin de ne pas créer d'ornières et donc de ne pas dégrader le milieu.

Les travaux ont été réalisés en période de basses eaux, et hors période de reproduction des oiseaux.

Ce chantier a effectivement favorisé le développement des roselières, qui ont occupé à nouveau l'espace réouvert.

Les espèces « Natura 2000 » qui bénéficient de ces travaux de restauration de milieu sont : le Busard de roseaux, la Gorge bleue à miroir, le **Butor étoilé**, et le Blongios nain.

D'autres contrats sont en cours de réalisation : réouverture de milieux pour restauration des roselières en bordure d'étangs, sur un bras mort de la Seine, dans d'anciennes mares ou fossés.

Pour tout projet de contrat au sein de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes » :

*FDC 77 / Jean-Denis BERGEMER*

*jd.bergemer@fdc77.fr*

*06 73 01 38 59*

### Exemple de contrat réalisé sur le site « habitats » (ZSC) : Ouverture d'un milieu par travaux lourds de broyage

Un site de 2.5 ha très fermé et envahi par les ligneux a fait l'objet de travaux de **réouverture** : abattage du taillis, bucheronnage et broyage mécanique.

Les travaux ont eu lieu hors des périodes d'inondation et de reproduction, afin de limiter l'impact sur les espèces animales.

Cette ouverture de milieu devait initialement permettre de retrouver un habitat de **pelouse**, mais des éléments de **prairie** se sont développés rapidement. Il est donc probable que l'on retrouve sur le site ces deux habitats, mais il faudra attendre la fin des travaux en 2021 pour le confirmer !

L'export de la matière après le broyage a été très favorable au développement des espèces prairiales et a permis leur implantation rapide (moins de 2 ans).

Un beau **cortège** d'espèces de prairies est apparu : Violette élevée, Sanguisorbe officinale, Ophioglosse vulgaire, Inule à feuilles de saule ...

D'autres contrats de réouverture de milieux sont en cours sur le site Habitats :

Ces travaux visent à développer une mosaïque d'habitats ouverts sur l'ensemble du site afin de permettre une connectivité entre ces milieux à forts enjeux écologiques.



Pour tout projet de contrat au sein de la ZSC « La Bassée » :

*AGRENABA / Raphaële SOLE*

*raphaele.sole@espaces-naturels.fr*

*01 64 00 06 23*

## Evaluation d'Incidences Natura 2000 (EIN)

**Rappel** : les projets susceptibles d'avoir un effet significatif sur les sites Natura 2000, ou à proximité, doivent faire l'objet d'une EIN argumentée et conclusive. Il s'agit d'une **obligation réglementaire**.

**Les 3 listes (liste nationale, listes locales 1 et 2) énumérant** les plans, projets, travaux et activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000, et les outils d'accompagnement mis à disposition des porteurs de projet (formulaire d'évaluation préliminaire, ...) sont disponibles sur les sites Internet suivants :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000>

<http://www.drree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/1-evaluation-des-incidences-natura-r378.html>

# Les Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc)

Les MAEc « Natura 2000 » permettent aux agriculteurs de mettre en place ou de maintenir des pratiques favorables à la biodiversité, et donc aux espèces « Natura 2000 » comme l'Édicnème criard (« Courlis de terre ») et les 3 espèces de Busards qui nichent dans les cultures. L'objectif est de maintenir ou de créer des milieux herbacés favorables à leur reproduction. Ces mesures peuvent être engagées pour 5 ans, renouvelables lors de la déclaration annuelle des assolements (déclaration PAC). Elles s'adressent aux agriculteurs exploitant des parcelles sur les territoires des 2 sites (ZPS et ZSC), qui percevront alors une aide financière annuelle spécifique.

Au total depuis cinq ans, **62 exploitations ont été visitées**, avec à chaque fois un déplacement sur les parcelles et la réalisation du diagnostic biodiversité de l'exploitation avec et pour 55 exploitants ayant engagé une ou plusieurs MAEc. Chaque visite d'exploitation souhaitant engager une mesure est réalisée en **plusieurs phases** :

- **Présentation des mesures** (à partir des notices spécifiques) et de la procédure d'engagement, et **discussion sur les projets de l'exploitant**, suivie d'une **visite des parcelles pressenties**, puis **réalisation du diagnostic** biodiversité de l'exploitation avec précision des parcelles dont l'engagement est pertinent pour l'exploitation et pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

- **Vérification sur le terrain** de la réalité de la mise en œuvre des mesures, en particulier pour les créations de couverts, l'entretien annuel des couverts et le pâturage.

Pour garantir que les MAEc mises en œuvre soient en **cohérence avec les enjeux de conservation** des deux sites Natura 2000, **trois critères** sont pris en compte, hiérarchisés par ordre d'importance en terme de conservation des milieux et espèces Natura 2000 :

**1-Maintien et développement des habitats favorables** aux espèces prioritaires, soit les 3 espèces de busards, l'Édicnème criard (Courlis de terre), et le Rôle des genêts;

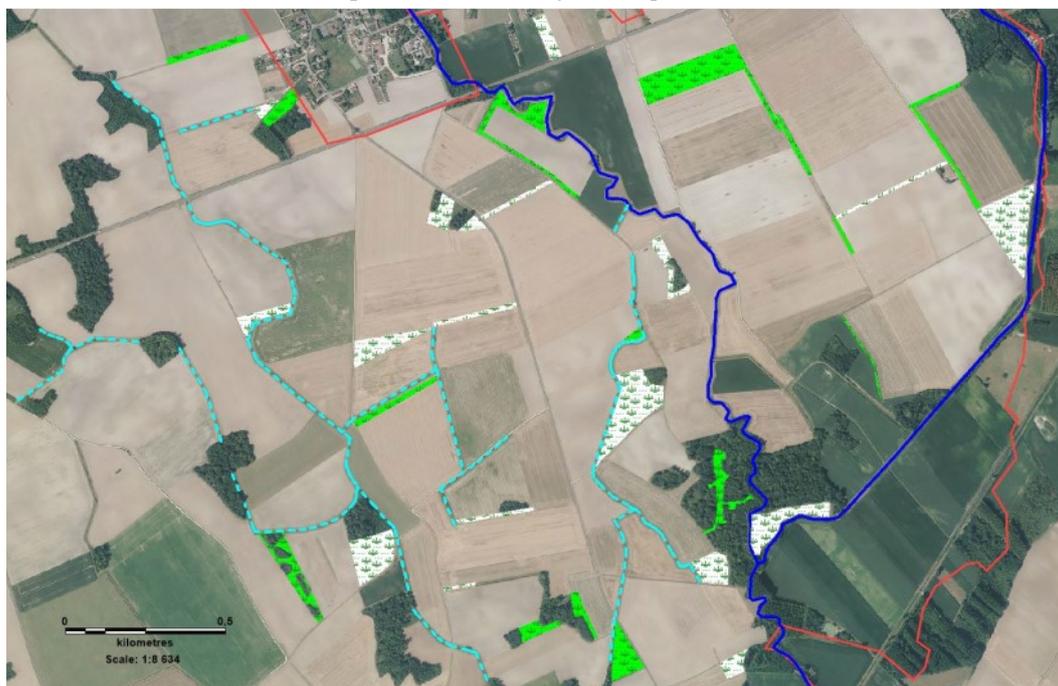
**2-Rétablissement des continuités écologiques** dans les secteurs favorables aux espèces, pour leur alimentation ou pour leur reproduction (cf. exemple de Villiers-sur-Seine ci-dessous);

**3- Engagement de mesures n'ayant pas pu l'être les années précédentes** : météo défavorable, demandes trop tardives, assolement inadapté,...

En cas d'équivalence de plusieurs demandes, celle qui répond au maximum de ces critères est prioritaire.

Le budget que nous proposons et défendons auprès de la CRAEc (Commission Régionale Agro Environnementale et climatique) peut évoluer d'une année à l'autre selon le nombre de demandes multicritères.

Depuis 2010, la **Société de chasse de Villiers-sur-Seine et huit exploitants agricoles** de la commune, dont des non chasseurs, se sont **associés** pour **re-créer des habitats favorables à la petite faune** dont le gibier de plaine, et à la **biodiversité** dans son ensemble sur un territoire de **400 ha de plaine**.



## Historique :

**1-** La Sté de chasse loue le droit de chasse aux propriétaires.

**2- Pointes, bordures** (largeur 12 m) et **surfaces à faible rendement** sont **semées en mai** en maïs-sorgho, et ces cultures restent **en place jusqu'en avril** de l'année suivante, fournissant ainsi alimentation et habitat aux petites espèces de plaine, oiseaux et mammifères.

**3-** La Sté de chasse, sur ses **fonds privés**, **rémunère le service rendu par les agriculteurs** :

-**600€/ha/an** = couverts semés chaque année en mai.

-**30€/ha** = différence entre un couvert de moutarde (12€/ha) et un mélange vesce-phacélie (42€/ha), afin d'encourager la mise en place de CIPAN plus intéressants du point de vue agronomique et faunistique.

**4- Réflexion collective** pour la mise en place d'un **corridor écologique traversant la plaine** d'est en ouest pour la mise en place de couverts reliant les boisements, bosquets, fossés, rus et couverts déjà en place.

**5-** Dans le cadre des MAEc Natura 2000, liées au site « Bassée et plaine adjacentes » qui englobe les 400 ha du territoire, **20 hectares** d'une surface variant de **0,5 à 3 ha** ont été identifiés et engagés en MAEc lors de la déclaration PAC 2019.

Une réflexion est menée sur les mélanges à semer, afin non seulement de **favoriser les espèces Natura 2000**, en particulier l'Édicnème criard, et la petite faune de plaine, mais aussi d'**améliorer la structure des sols**.

De plus, les **plus grandes surfaces** (2 à 3 ha) ont été tracées après calcul du nombre de passage en plein des pulvérisateurs, afin d'éviter les coûts inutiles, de supprimer des manœuvres et ainsi de préserver les couverts et cultures.

### Surfaces et linéaires engagés en MAEc sur les 2 sites Natura 2000 de la Bassée

Entretien couvert herbacé	Création couvert herbacé	Pâturage	Entretien de haies	Entretien berges cours d'eau
108,02 ha	198,78 ha	20,76 ha	2337 m	144 m

### Pour engager une MAEc

*1 seul interlocuteur :*  
**FDC 77 / Jean-Denis BERGEMER**  
 jd.bergemer@fdc77.fr  
 06 73 01 38 59

# Espèces et milieux naturels des sites

## Roselières et Butor étoilé (ZPS)

Comme tous les milieux humides, les **roselières** contribuent à rendre de nombreux services par les fonctions naturelles qu'elles remplissent :

- **protection des rives** contre l'érosion,
- **piégeage des sédiments** (particules en suspension dans l'eau),
- **épuration de l'eau** par l'absorption des nutriments (phosphates et nitrates) et oxygénation,
- **fixation des métaux lourds**, et décantation des vases...

Elles sont un **habitat** pour les invertébrés dont de **nombreuses espèces** de libellules; les poissons qui les utilisent comme zones de ponte; les oiseaux pour lesquels les roselières sont un site d'alimentation et de reproduction, tels certains hérons, canards, passereaux ou rapaces, ...

Citons par exemple le **Butor étoilé**, héron presque exclusivement associé aux roseaux, et espèce protégée inscrite à l'annexe I de la Directive européenne relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Il fait partie, à ce titre, des espèces que nous suivons en priorité dans la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ». C'est un oiseau nicheur rare en France.



*Butor étoilé à l'affût dans la roselière*

Le **Butor étoilé** est considéré comme un visiteur d'hiver en Seine-et-Marne. Mais depuis quelques années, sa présence en période de reproduction (printemps-été) pourrait indiquer qu'il niche en Bassée. Affaire que nous suivons de très près!

Long de 70 à 80 cm, d'une envergure de 1m à 1,30 m, grâce à sa couleur chamois et à ses rayures noires et brunes ce héron est un **champion du camouflage** lorsqu'il se tient droit au milieu des roseaux. Il est alors quasiment indétectable, mais se trahit souvent à la tombée du jour lorsqu'il émet son chant particulier qui ressemble au son que vous produisez si vous soufflez dans le goulot d'une bouteille vide!

A son **menu** quotidien : poissons, grenouilles et autres amphibiens, écrevisses, mollusques et gros insectes. Les petits mammifères et oisillons qui se risqueraient dans les roselières n'échapperont pas à son bec effilé...

## Prairies humides et Cuivré des marais (ZSC)

Les prairies humides sont des surfaces herbeuses, **alimentées en eau** par les nappes alluviales ou les crues des rivières. Les fréquences d'inondation déterminent en grande partie le type de végétation. On y retrouve une faune et une flore **riches**. Elles jouent un **rôle fonctionnel** d'absorption des crues, de filtration et d'épuration des eaux.

Les prairies humides sont en régression à cause de l'assèchement, le drainage, le changement des pratiques agricoles (conversion de prairies), l'abandon du pâturage, l'artificialisation des milieux ... En Ile-de-France, elles ont perdu plus de 50% de leur superficie.

Les prairies humides constituent l'**habitat privilégié** du Cuivré des marais, rhopalocère **protégé** à l'échelle nationale et européenne. Ce papillon est en **danger d'extinction** en Ile-de-France, où il y est très **rare**. On le retrouve dans la Bassée Seine-et-Marnaise et Aubeoise, ainsi que dans les vallées du Petit et du Grand Morin. Inscrit à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » de 1992, il est une espèce dite « *d'intérêt communautaire* », et fait donc l'objet d'un suivi particulier sur la ZSC « La Bassée ».



*Habitat où a été observé le Cuivré des marais en 2019 sur la ZSC*

Le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) est le plus grand des Cuivrés (34 - 40mm), présent en Europe centrale et occidentale.

Ce papillon affectionne les **zones humides** : on le retrouve dans les zones marécageuses, prairies humides, bord de cours d'eau, anciens bras de rivières et friches, jusqu'à 800m d'altitude. Ses biotopes habituels arborent une végétation haute (entre 25 et 75 cm) et dense. Un réseau de sites de reproduction favorables connectés est indispensable au maintien d'une population.

Il vole de mai à début octobre en **deux** générations.

La chenille est verte avec des petits points blancs et se nourrit des feuilles d'Oseilles sauvages (*Rumex* spp). Les adultes butinent de préférence les fleurs des menthes, de la Salicaire, de l'Eupatoire ou de la Pulicaire.



Pour en savoir plus :

[www.seine-et-marne.n2000.fr](http://www.seine-et-marne.n2000.fr)



Contacts :

Fédération Départementale des Chasseurs  
de Seine-et-Marne (FDC77)

Jean-Denis Bergemer, *coordinateur Natura 2000, animateur de la ZPS*

Courriel : [jd.bergemer@fdc77.fr](mailto:jd.bergemer@fdc77.fr)

Tél : 06 73 01 38 59

Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA)

Raphaële SOLE, *animatrice de la ZSC*

Courriel : [raphaele.sole@espaces-naturels.fr](mailto:raphaele.sole@espaces-naturels.fr)

Tél : 01 64 00 06 23